

Le 21 janvier 2020
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point n°3), Yves GAVALT, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Olivier BROUSSEAU, Anne-Marie JANAS, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point n°2)

ABSENTS :

POUVOIRS :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROUSSEAU à Philippe MASSON, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Isabelle PICHERIT à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point n°2)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur COUALLIER, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M.le MAIRE - « *Quelques informations préalables à l'ordre du jour du Conseil municipal.*

Par courrier, comme le stipule le règlement intérieur que nous avons voté ici même, M. ARNOUX m'a fait part de sa démission du groupe majoritaire et de son souhait de siéger en tant que non-inscrit indépendant.

De la même façon, M. GAVALT m'a fait part de son souhait de démissionner du groupe majoritaire.

Par ailleurs, je viens de recevoir une lettre de Mme Karine GUERIN annonçant sa démission du Conseil municipal et ses raisons. Elle me remercie de la confiance que je lui ai témoignée au cours de ses années de mandats et mentionne qu'elle prendra le soin d'informer ses collègues du Conseil municipal. Sa lettre sera donc transmise au Préfet et sa démission sera effective au prochain Conseil municipal. Il sera alors proposé au suivant de la liste de siéger dans ledit Conseil municipal.

Telles sont les informations préalables au Conseil municipal. Je vous propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil municipal. »

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2019

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2019-025 à 2019-028

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décision n° 2019-025 à 2019-028).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

- LE CONSEIL PREND ACTE -

3- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adhésion au Plan Climat Air Énergie Territorial - horizon 2030 - de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

A l'issue d'une phase de concertation, la Métropole de Lyon s'apprête adoptée en décembre 2019 nouveau plan climat air énergie territorial.-PCAET-, document de planification qui fixe des objectifs ambitieux, à l'horizon 2030, afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Le plan d'action du PCAET s'articule autour de cinq axes suivants :

AXE 1 : « TOUS HÉROS ORDINAIRES »

AXE 2 : « UNE ÉCONOMIE INTÉGRANT LES ENJEUX CLIMATIQUES »

AXE 3 : « UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE »

AXE 4 : « UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SOBRE ET DÉCARBONÉ »

AXE 5 : « NOTRE TERRITOIRE EN LIEN AVEC SES RESSOURCES ».

La Métropole a donc invité ses partenaires dont les communes à s'engager sur une liste d'actions pour contribuer aux objectifs de la vision climat - air - énergie à horizon 2030. Ces

actions, constitutives de la charte d'engagement partenarial, sont définies à l'échelon de chaque partenaire et s'inscrivent dans les cinq axes ci-dessus.

Parce que Saint-Genis-Laval considère que ces problématiques sont plus que jamais d'actualité, elle met en œuvre des actions depuis de nombreuses années en faveur du développement durable et de la transition énergétique. À ce titre la commune souhaite réitérer officiellement son engagement dans le nouveau plan climat - air - énergie territorial et souscrire la charte d'engagement partenarial.

Il a donc été ciblé de manière prospective une liste d'actions s'inscrivant dans la continuité de ce qui déjà mis en place au niveau communal dans le cadre de la démarche agenda 21 et retenu 18 actions.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville au plan climat air énergie territorial 2030 de la Métropole de Lyon, de souscrire la charte d'engagement partenarial sur la base de 18 actions s'inscrivant dans la démarche agenda 21 de la ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y référant.

M. le MAIRE.- « Je vous rappelle que nous avons déjà adhéré au Plan Climat Énergie Territorial (PCET) qui fixait les objectifs à l'horizon 2020. Ce PCET est révisé. Il s'agit de notre adhésion à ce nouveau PCAET qui fixe la trajectoire à horizon 2030.

Je rappelle que c'est une démarche de planification stratégique et opérationnelle qui s'applique à tous les secteurs d'activités de la métropole au sens large du terme. ».

J'ai participé au lancement aux Subsistances il y a une semaine ou deux, avec l'ensemble des partenaires, énergéticiens, acteurs de l'énergie, entreprises, associations qui étaient intéressés par ce Plan Climat 2030. Il y avait beaucoup de monde. C'est un enjeu qui nous concerne tous. C'est le principe de la subsidiarité au niveau local pour l'ensemble des métropolitains de notre Métropole. »

G. PEREYRON.- « Merci M. le Maire. Par cette délibération vous nous demandez de nous prononcer pour l'adhésion au nouveau Plan Climat Air Énergie de la Métropole. Ce dossier mériterait que chaque conseiller ait à sa disposition l'ensemble du dossier du Plan Climat et en débattenne en commission générale pour bien comprendre les enjeux.

Bien évidemment, cette délibération aborde certains plans, mais reste très globale et politiquement très correcte.

La COP 21 avait déjà surfé sur l'objectif des 1,5°C pour obtenir les soutiens des pays les plus touchés par le changement climatique, mais l'objectif est totalement publicitaire puisque tout le monde sait que le carbone dans l'atmosphère, qui conduit à dépasser les 1,5 C est presque déjà atteint, et que nous dépasserons ce seuil même si nous réduisons drastiquement nos consommations fossiles.

La COP 25 à Madrid veut nous faire croire encore que l'on peut tenter de limiter la hausse de la température à 1,5 C d'ici la fin du siècle, mais la réalité est tout autre. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, la planète se réchauffera de 4 à 5°C d'ici la fin du siècle.

Malgré la promesse actuelle des États, nous sommes déjà sur une trajectoire insoutenable de 3°C. L'ONU, une nouvelle fois, tire le signal d'alarme. En effet, année après année, le constat est terrible puisqu'en 2018 nous établissons un nouveau record d'émission de gaz à effet de serre. L'ONU rappelle encore les efforts colossaux à faire pour limiter le réchauffement à 1,5°C, mais pour cela il faudrait ramener les émissions de gaz à effet de serre à 1,5 tonne en moyenne par habitant quand dans le même temps un Américain est à plus de 16 tonnes, un Chinois à plus de 7 tonnes, un Européen à plus de 8 tonnes, un Allemand à plus de 9 tonnes -l'Allemagne émettant à elle seule un quart des émissions de CO2 de l'Union européenne-, et un Français à plus de 4 tonnes. Voilà la réalité bien connue de tous nos dirigeants. Ce sont les chiffres officiels que nos dirigeants nous donnent, ils sont donc bien connus.

Une évidence s'impose, pour arriver aux recommandations du GIEC et de l'ONU, la transition énergétique implique des changements radicaux dans l'économie, autrement dit de sortir des règles imposées par l'Organisation mondiale du commerce, sortir de la concurrence libre et non faussée, et la loi de marché des énergies. Malheureusement, que ce soit pour l'énergie ou pour tout autre produit, ce n'est pas le choix des gouvernements et clairement pas celui de notre Président MACRON avec les nouveaux accords commerciaux mondiaux qu'il ratifie.

Une autre réalité s'impose, il n'y a pas de territoire climatique autonome, le climat est mondial et les tendances globales ne sont pas bonnes. Le Président MACRON a raison, après d'autres, de sonner l'alarme, sauf qu'il faut aller jusqu'au bout et sortir d'un discours médiatique éloigné des faits, ce qu'a reconnu HULOT avant de quitter le gouvernement. Les médias et les politiques ne nous parlent que du report de l'objectif de baisse de la part du nucléaire. Certes les réactions sont nombreuses, et très médiatiques, mais le vrai débat public sur les scénarios énergétiques n'a toujours pas lieu.

Au niveau planétaire, le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre est celui de l'énergie. En France, grâce, ou malheureusement pour certains, le secteur du nucléaire nous permet d'avoir une électricité bas carbone. Ce n'est donc pas ce secteur qui pose un problème, mais bien celui du transport qui est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre, à savoir presque 30% de ceux-ci en France.

Malgré cela, le débat en France porte surtout sur l'électricité, créditée pourtant d'un bas bilan carbone, cela évite d'aborder les vrais problèmes et permet de continuer les privatisations, qui en France comme en Europe ou dans le monde ne permettent pas de réduire les gaz à effet de serres. Je vous renvoie pour cela à plusieurs rapports sur la question de la place des services publics en réponse aux enjeux climatiques et aux besoins.

Si la loi de transition énergétique a masqué ce débat à partir d'un accord électoral entre les partis politiques de la majorité de 2012, la question reste posée. L'Allemagne tend à remplacer sa production nucléaire par de l'éolien, mais le montant des subventions qu'elle alloue pour son développement représente la moitié du prix du KWh payé par l'utilisateur à savoir 0,30 €, quand en France celui-ci est de 0,15 €, sans pour autant réduire d'une tonne sa consommation fossile pour sa production électrique, et par conséquent le volume de ses émissions. Ce choix politique peut être légitime, mais induit l'abandon de toute ambition visant à atténuer les effets de gaz à effet de serre permettant de rester en deçà des 2°C.

En France c'est pire, car si l'Allemagne peut réduire ses émissions en remplaçant le charbon par du gaz, nous ne pouvons que remplacer le nucléaire par du gaz, c'est à dire augmenter nos émissions !

Le Président MACRON peut surfer sur ses déclarations médiatiques, seuls comptent les investissements publics et le constat est alarmant. Qui fait des investissements publics ? C'est d'abord la Chine avec le plus fort développement des EnR électriques et le plus fort développement du nucléaire. Dans dix ans, la Chine aura développé la filière du thorium qui remplacera la filière uranium. Nous pourrions alors lui demander de l'aide pour étudier les scénarios EnR + nucléaire, mais le politiquement correct nous interdit d'en discuter ici.

L'urgence climatique est d'abord l'arrêt le plus rapide possible des centrales électriques fossiles en Allemagne, aux USA, en Inde ou en Chine, mais comment demander à l'Inde de ne pas répondre aux besoins de sa population qui consomme 16 fois moins d'électricité par personne que les USA !

Tout le monde sait que sans solution efficace de stockage massif, les EnR intermittentes ne peuvent répondre à ces besoins de développement. Il y a donc urgence d'engager un grand programme international de recherche publique sur cette problématique du stockage, et développer dans ces pays le nucléaire en remplacement du charbon. Dans le même temps les EnR et le développement des batteries entraînent une surconsommation des terres rares comme le lithium ; il ne faudrait pas que le remède soit plus nocif que le mal et pour cela il faut miser sur le mixe énergétique.

Pour l'Europe, le problème, c'est d'abord la production électrique fossile de l'Allemagne et de la Pologne ; les politiques européennes devraient par conséquent être plus contraignantes pour ces grands émetteurs de gaz à effet de serre.

En comparaison, la France est plutôt bon élève. Elle émet deux fois moins de carbone qu'un allemand et consomme moins d'énergie que la Suède ou le Danemark, mais nous avons deux secteurs mauvais élèves : le chauffage et le transport. Les mesures urgentes pour le transport sont connues :

- *Organiser le retour du fret sur le rail, ce qui suppose de revenir sur la privatisation catastrophique du fret ferroviaire.*
- *Financer un plan d'urgence pour le doublement des capacités de transport en commun nationale, régionale et d'agglomération, et donc relancer le service public partout.*
- *Et surtout la problématique des transports en commun et de leur gratuité qui doit être au centre de toute politique de déplacement dans les communes.*

Comme on le voit, il ne s'agit non pas de questions comportementales individuelles, mais bien de choix politiques globaux, à l'opposé de toutes les politiques de gauche et de droite conduites depuis des décennies, à l'opposé de la loi de transition énergétique actuelle, autrement dit des choix qui supposent un investissement public massif dans les infrastructures et les matériels.

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier le Plan climat métropolitain.

Le transport est bien le secteur à la traîne, seulement 10 % de baisse des émissions depuis 2000. Si celles-ci sont principalement le fait des habitants, c'est bien le SYTRAL, donc les collectivités, qui est l'autorité organisatrice des transports, et c'est bien ce PDU qui ne fixe pas d'objectifs plus ambitieux.

Ce Plan climat se limite à une augmentation de 25 % de la fréquentation des transports en commun. Dans ce contexte comment défendre un Anneau des Sciences émetteur de gaz à effet de serre et ne pas proposer la gratuité des transports en commun ? Nous avons besoin de relancer un Plan de Déplacement Urbain qui fixe l'objectif d'un doublement de la mobilité en transport en commun, notamment pour les trajets périphériques et interurbains.

Si ce Plan climat contient de nombreuses choses intéressantes et utiles, il reste enfermé dans le cadre du système actuel de la dérégulation et de la fin des services publics. Il tente de nous faire croire qu'on résoudra le problème dans la métropole sans rien changer aux politiques publiques. C'est un leurre et les merveilleuses promesses technologiques de la métropole intelligente ne doivent pas faire illusion.

Comme je l'ai dit un peu plus haut, pas de raccourci sur le sujet et surtout arrêtons de rapporter des contre-vérités. Dans la délibération plusieurs mesures ne sont que des images d'Épinal.

En France avec le mix électrique actuel, le 100 % énergie vert ne fera pas forcément baisser les énergies carbone. Et oui, il suffit de regarder le volume de CO2 du KWh par moyen de production (source base carbone ADEME) pour dénoncer cette contre-vérité.

Ainsi, 1 KWh produit par le charbon émet 1 060 gr de CO2, le fioul en émet 730 gr, le Gaz 418 gr, le photovoltaïque 55 gr, la géothermie 45 gr, l'éolien 7 gr, quand le nucléaire et l'hydraulique en émettent 6 gr. Bien souvent les médias ou nos politiciens annoncent lors d'inauguration d'un parc photovoltaïque des tonnes de CO2 non émis grâce à ce parc, mais ceci est erroné, car il faudrait savoir quelle production d'électricité elle remplace. Si le photovoltaïque produit plus lors des beaux jours, le charbon produit quant à lui essentiellement le soir et l'hiver, par conséquent le photovoltaïque ne remplace pas le charbon, mais plus vraisemblablement du nucléaire ou de l'hydraulique, dès lors le bilan carbone ne s'améliore pas, au contraire.

Concernant la replantation d'arbres pour absorber et stocker le CO2, là aussi, malheureusement, plusieurs études de chercheurs montrent que l'impact environnemental n'est pas aussi positif qu'on ne l'imagine. Dès lors, affirmer que pour compenser nos émissions il suffit de replanter des arbres nous donne bonne conscience ; c'est aussi l'image qu'utilisent de nombreuses entreprises pour verdir leurs activités.

Sur les transports en commun pas un mot. La délibération aborde néanmoins la question des véhicules dit « propres », mais là aussi, gare aux raccourcis. Le bilan carbone d'une voiture électrique n'est pas neutre, notamment la construction et le recyclage de sa batterie qui ont un impact lourd sur l'Homme et la nature. Certes le bilan carbone d'une voiture électrique en France est plutôt bon du fait de notre mixe électrique, mais pour remplacer tous nos véhicules par des voitures électriques il faudrait produire plus de 150 TWh soit une quinzaine de tranches nucléaires supplémentaire.

En conclusion, toutes les mesures doivent être prises dans leur globalité et en complémentarité. Prenons par exemple le chauffage urbain qui n'est pas un mode zéro émission de gaz à effet de serre, mais il est néanmoins utile pour répondre notamment au retraitement des déchets. Il doit s'inscrire dans un mix pour minimiser ses émissions de CO2.

Nous devons par conséquent évaluer chaque action pour connaître les émissions de gaz à effet de serre épargnées avec un rapport du coût de celles-ci pour évaluer le prix de revient d'une tonne de carbone épargnée, le tout dans une approche financière complète.

Chacun le sait, ne pouvant pas changer la terre, c'est le système qui doit changer pour répondre aux enjeux climatiques, mais attention, nous n'y répondrons pas si nous n'éradiquons pas la pauvreté et les injustices sociales !

Ainsi, je le répète, ce sujet mériterait un plus grand débat que celui que nous n'aurons pas au cours de ce Conseil municipal.

Vous vous faites le chantre de l'environnement, vous déclarez à qui veut l'entendre que l'écologie est l'ADN de votre municipalité, mais jamais, au grand jamais nous avons de temps ou l'occasion de parler, d'échanger sur cette thématique à l'échelle municipale. Je vous invite à passer de la parole aux actes. Ce serait intéressant.

Dès lors, et même si je pense que le Plan Climat Air Energie de la Métropole qui nous est présenté n'aborde pas les enjeux centraux, il a le mérite d'exister, c'est pour cela que nous voterons favorablement cette délibération. »

P. BARD.- « Monsieur le Maire, dans cette délibération, toutes ces bonnes intentions ne sont pas contestables en soi, mais souvent, l'enfer est pavé de bonnes intentions. La Métropole continue à faire de « l'écologie spectacle », de « l'écologie politique » et électorale avec son cortège d'interdictions, de solutions coûteuses et in fine de taxes.

L'enfer, dans la Métropole, c'est l'enfer fiscal, l'enfer automobile, ses bouchons s'aggravant chaque année avec comme conséquence, une pollution supplémentaire. Année après année, le stationnement est insuffisant et de plus en plus cher. Tous ces bien-pensants centristes de la politique lyonnaise et rhodanienne ont fait preuve depuis trente ans, de leur incompétence et de leur manque d'anticipation et de prospective. L'exemple le plus flagrant est le contournement est de Lyon, A46, avec deux voies seulement alors qu'il fallait à l'évidence, en prévoir quatre au départ. Ceci étant maintenant avéré avec le futur déclassement de l'A7 entre Limonest et Pierre-Bénite qui déplacera à l'est la partie du transit auto et poids lourd qui va parfois aujourd'hui au plus court en passant par le tunnel de Fourvière.

Dans l'incompétence, ils ont récemment ajouté deux couches.

La première, la stupide limitation à 70 m/heure du boulevard périphérique et de l'autoroute A7 de Limonest à Pierre-Bénite. Aujourd'hui, à Lyon, les poids lourds roulent aussi vite voire plus vite que les voitures. Sachez que la Métropole de Rennes, après trois ans d'expérimentation, vient de relever la vitesse de 70 km/heure à 90 km/heure, constatant qu'aucune amélioration de fluidité, pollution et accidentologie n'avait été constatée, bien au contraire.

La seconde couche c'est le sous-dimensionnement évident de la capacité de stationnement dans le projet métro Lyon sud 2023, 900 places prévues alors qu'il en faudrait 3000 gratuites. Si l'on veut encourager l'usage des transports communs et laisser les voitures en périphérie, il faut une certaine cohérence.

On parle aussi de covoiturage. A ce sujet, vous pourrez demander à vos amis, M. COLLOMB, M. KIMELFELD, s'ils donnent l'exemple en partageant leur voiture avec ou sans chauffeur ! Ces messieurs dirigeant la Métropole veulent lutter contre le réchauffement climatique planétaire avec leurs petits bras et leurs fameuses idées. Je vais calmer leur enthousiasme et leurs velléités en donnant quelques chiffres. La France émet 0,9 % du CO2 mondial et la Métropole de Lyon, au ratio de la population, 0,019 %. Imaginons que tous les habitants de la Métropole se mettent à la bougie -encore que celle-ci pourrait dégager un peu de CO2- et au vélo, il resterait encore 99,98 % des émissions de CO2. En clair, la lutte locale contre le réchauffement climatique est un combat vain tant que d'autres pays n'en font qu'à leur tête.

Pendant ce temps, quatre pays, La Chine, les États-Unis, l'Inde et la Russie, continuent d'émettre 54,5 % du CO2 mondial. La Chine fait très fort dans le cynisme en signant les Accords de Paris et en même temps, en relançant son programme de centrales à charbon.

Dans les chiffres d'émission de CO2 par habitant, la France est déjà plutôt un bon élève puisqu'elle est au niveau mondial de 4,56 tonnes par habitant. A comparer avec les grands pays comme l'Allemagne, comme l'a dit M. PEYRERON, 8,7 tonnes, le Japon 8,9 tonnes, le Canada 15 tonnes et l'Australie 15,6 tonnes. Je ne vous parle pas des quatre pays que j'ai cités pour lesquels les chiffres sont bien entendu, supérieurs.

Les dirigeants de la Métropole connaissent sûrement ces chiffres, mais tout ce beau coffret de mesures écologiques n'est en fait qu'une posture politique pour « laver plus vert que vert ». A ce rythme, ils vont bientôt inviter la nouvelle égérie, la Jeanne d'Arc, la Bernadette SOUBIROUS de l'écologie, j'ai nommé Greta THUNBERG et son discours robotisé, qui ferait mieux d'aller au lycée au lieu d'être utilisée ou manipulée par des lobbys.

En France, en plus de donner des leçons aux autres pays, on aime bien se flageller, se mettre des boulets et des entraves au pied. Les élucubrations des adeptes du catastrophisme prophétique et de la collapsologie, nous annoncent l'apocalypse pour bientôt. Pour convaincre les Français, le Pouvoir avec un grand p, les médias audiovisuels, complices ou aux ordres, préparent et formatent les cerveaux. Vous l'avez déjà constaté ou vous le remarquerez maintenant, pas une émission d'informations sans une page concernant une tempête, une tornade, une inondation, un glissement de terrain, un incendie de forêt, un glacier fondant ou une canicule quelque part dans le monde. Quand cela arrive en France, les médias s'apitoient sur le désarroi des victimes en se gardant bien d'étudier les causes réelles et de rappeler l'historique de ces événements.

Tout cela n'est pas innocent, ces informations anxiogènes ont pour but de culpabiliser les Français, de mieux les préparer à des mesures contraignantes, liberticides, en matière, notamment de mobilité. A l'étranger, avec un regard amusé, on nous contemple gesticuler autour du thème de l'écologie en ajoutant parfois ironique ou sarcastique : « Ah la grande nation ! » ou mieux « Allez les bleus ! »

M. le Maire, en bon politicien humaniste et opportuniste, vous avez fait de l'écologie votre fil rouge électoral. À défaut de faire du vélo sérieusement, comme Mme MILLET ou moi-même, vous roulez dans de vertueuses voitures hybrides sauf qu'une voiture hybride reste une voiture thermique avec une batterie chinoise, grand pays démocratique et écologique, remplie de lithium dont 35 % des réserves mondiales sont en Bolivie et où l'extraction menace le plus grand désert de sel du monde. A part cela, c'est un charmant pays, à un détail près, c'est le seul pays au monde à avoir légalisé le travail des enfants à partir de dix ans. Beau sujet de réflexion et de méditation, et surtout une invitation à ne pas nous donner des leçons en matière d'écologie.

Ne pouvant faire confiance aux dirigeants actuels de la Métropole, nous aurons un vote d'abstention sur cette délibération. »

Y. GAVAUT.- *« Merci, Monsieur le Maire, nos collègues ont été assez techniques et à bien des égards, sans être exhaustifs, très complets. Je ne reviendrai pas sur des éléments de cette nature.*

On parlait du travail des enfants à l'instant. C'est effectivement ce que m'inspirait cette démarche de l'écologie dont s'empare tel ou tel.

Ce plan, évidemment, va dans le bon sens. Qui peut être contre le fait de vouloir que les choses aillent mieux et que nous soyons attentifs à la planète ? Tout le monde signe. On parlait du travail des enfants, j'ai le souvenir que des entreprises qui voulaient faire de la responsabilité sociale et environnementale, signaient des chartes éthiques. Avec un peu de recul, on s'est aperçu que plus la surface de ces chartes éthiques était importante, plus souvent les pratiques étaient loin d'être à la hauteur de ce qui avait été annoncé. Méfions-nous des effets d'annonce.

Je crois que le problème a été bien posé, le risque est celui d'une écologie d'affichage. Il faut clairement s'interroger sur les bonnes pratiques. Sur la question des bonnes pratiques, il y a deux courants en matière de développement durable et donc d'écologie, de respect de l'environnement : un développement durable fort et un développement durable faible. On a le sentiment que très souvent, les uns et les autres font le choix, pour différentes raisons, parfois d'une impossibilité de moyens, d'une écologie et d'un développement durable faibles. Cela nécessite de retrousser ses manches et d'avoir des actions d'envergure, fortes, et comme cela a été dit, d'un débat public.

Ce débat public c'est aussi que chacun se mette en route et plus encore, que ce chacun exige de nos dirigeants, des hommes et des femmes politiques à la manœuvre, les investissements nécessaires. J'en appelle à deux choses en particulier. Nous sommes en France, dans un des pays les plus développés, un beau pays, avec beaucoup de potentiels, mais aussi une culture en matière de politique publique, qui pose deux problèmes. D'abord, un manque de vision des dirigeants depuis des décennies. Si on veut s'en convaincre, il suffit de regarder les retraites. Peut-être avaient-ils vu, dans ce cas c'est un manque de courage. Ce manque de courage est malheureusement teinté d'électorisme.

Je crois que nous avons besoin d'hommes et de femmes qui soient à la manœuvre, sur le plan politique, qui aient une vision et qui soient courageux pour prendre un certain nombre de mesures. Cela veut dire qu'il faut avoir une capacité de regarder au-delà de nos frontières, les bonnes pratiques, en particulier de ceux qui sont plus avancés que nous. Je regrette parfois qu'en France, on manque de cette capacité de regarder au-delà de nos frontières. En la matière, nous avons besoin de cette prospective. Nous avons abandonné il y a longtemps, les plans quinquennaux d'autrefois qui nous permettaient d'avoir une vision prospective. J'attends une décision forte en la matière.

Le second élément qui nous manque souvent est l'évaluation des politiques publiques. Là encore, notre culture en la matière est faible, contrairement à d'autres pays.

Je vais voter ce plan parce que cela va dans le bon sens, mais il nous faut aussi faire de l'évaluation. Nous avons besoin, en termes de management public, d'en faire quelque chose de fort. On en fait peu à peu, sans politique d'envergure. C'est le risque que je vois dans ce qui est annoncé aujourd'hui, de bonnes intentions, mais un manque de vigueur en la matière. »

M. MILLET.- *« Tout d'abord, une petite remarque à M. BARD. Même si nous sommes peut-être tous les deux cyclistes, je ne crois pas que nous roulerons un jour en tandem parce que nous n'allons pas forcément dans la même direction !*

Par rapport à ce Plan, on ne peut qu'être d'accord avec les grandes orientations qui ont été notées. Je n'y reviens pas parce que cela a été largement développé. On peut seulement s'interroger sur la cohérence globale. Pour rester sur le plan de Saint-Genis-Laval, mettre un échangeur, l'Anneau des sciences, au pied d'un écoquartier... On peut aussi s'interroger et réfléchir pour envisager d'autres modalités. Cela me faisait penser à une chanson que l'on entend en ce moment du groupe Trio sur le greenwashing. Une parole est assez savoureuse :

« C'est nous les as, les Pinocchio du marketing, on veut du green, du green, du greenwashing ! »

Interrogeons-nous, mon collègue M. PEREYRON y a fait état sur les rapports du GIEC. Je ne suis pas collapsologue non plus, mais on peut se poser la question de ce que nous pouvons faire à notre niveau, même si nous représentons une petite partie des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. Peut-être y a-t-il une réflexion sur le changement de modèle, de nos façons de vivre, pour que ne produise pas ce qui est prévu dans les scénarios les plus catastrophiques.

C'est comme dans la fable du colibri, c'est au niveau local que l'on peut agir concrètement et, à mon avis, rapidement. Merci. »

M. le MAIRE. - « Y a-t-il d'autres interventions ?

J'ai entendu beaucoup de généralités sur le sujet, en dehors de M. PEREYRON qui est entré dans le détail technique. Je le remercie pour ses propos. Je rappelle que le Plan Climat est là pour que les collectivités territoriales s'engagent dans des actions. Ce n'est pas à la Commune de Saint-Genis-Laval de refaire le PDU qui relève d'une autre autorité. C'est l'organisation actuelle, on peut le déplorer. Le PDU actuel est toutefois très ambitieux. Il faut mettre les moyens financiers au SYTRAL pour le réaliser.

On dit qu'il n'y a pas de cohérence. Il suffit de regarder les résultats du Plan oxygène. Le taux de dioxyde d'azote et de particules fines a été divisé par deux par rapport à 1999. J'entends dire que ce n'est pas évalué. Si ! Il y a des capteurs un peu partout et des personnes qui analysent ces données de manière précise. L'évaluation, ce n'est pas qu'un mot, c'est un capteur qui est sur le terrain. Il ne suffit pas de dire qu'il faudrait mieux évaluer. C'est déjà évalué.

C'est donc un résultat. Et comment a-t-il été obtenu ? Parce que des politiques ont incité à utiliser d'autres moyens que sa voiture pour se déplacer, etc. Il y a eu des évolutions de l'habitat, des logements et des bureaux pour obéir aux standards énergétiques, des investissements par l'industrie pour des process plus performants. Je vous rappelle l'Appel des 30 de la Vallée de la Chimie qui est une transition écologique et énergétique vers la chimie verte avec des productions d'EnR. Ce sujet me tient particulièrement à cœur puisque c'est ma délégation à la Métropole.

Je rappelle, Monsieur PEREYRON, que le Plan Climat a intégré le Schéma directeur des énergies. J'apporte également de l'eau à votre moulin, c'est vous qui avez abordé le problème du chauffage urbain. Le Plan Climat intègre le développement du chauffage urbain, de la nouvelle centrale de survie, de la biomasse. Dans le Schéma directeur des énergies intégré au Plan Climat, on trouve des moyens financiers et techniques à mettre en œuvre pour diminuer la consommation d'énergie, créer plus d'énergies renouvelables.

Je rappelle que des bus propres seront achetés dès 2020 au SYTRAL, ce n'est pas qu'une intention mais une réalité puisque la loi l'impose à échéance de 2025, pourtant au niveau de la Métropole nous aurons des bus propres dès 2020. C'est un investissement de 100 ou 200 M€.

On peut toujours parler d'écologie en généralité, mais il faut aussi y mettre les moyens financiers. Cela coûte, c'est un investissement de la collectivité, il ne faut pas l'oublier.

Vous étiez un peu pessimiste, Monsieur PEREYRON, mais plus optimiste à la fin. Cela me donne du baume au cœur. Nous avons bien défini les objectifs et une cohérence.

Ceux qui n'ont pu être au débat public du Schéma directeur des énergies, du Plan Climat, du Plan Oxygène qui a rassemblé des dizaines d'associations, d'entreprises, d'acteurs de l'énergie, c'est qu'ils sont loin des préoccupations d'aujourd'hui. La Métropole, à travers l'ensemble de ses partenaires, a largement concerté et nourri ces plans. Il suffisait d'aller au lancement du Plan Climat (PCAET) pour constater le nombre de représentants de notre société. Le débat public a eu lieu à travers des ateliers, des séminaires de présentation. Ces objectifs sont partagés par un ensemble de personnes très large.

Monsieur BARD, il est vrai qu'il y a toujours plus gros ou plus petit que soi. Vous êtes pessimiste dans ce domaine. Ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Je suis un environnementaliste pragmatique, cela vient peut-être de ma formation d'ingénieur, comme la vôtre. C'est tout ce que nous avons fait et que la Commune est en train de faire aujourd'hui comme la désimperméabilisation des sols pour lutter contre le réchauffement climatique. Si vous ne voyez pas que les glaciers fondent, M. BARD, je ne peux plus rien pour vous, il y a un problème quelque part. Si vous n'avez pas vu, non plus, qu'il faisait 35 °C cet été, je ne peux rien pour vous. Nous avons désimperméabilisé des milliers de mètres carrés, cela dépasse largement l'hectare dans cette commune, et à chaque projet, on a cette réflexion.

Nous avons planté 200 arbres aux Barolles, nous venons d'en planter 40 pour cette saison de plantation. Nous proposerons d'en planter autant au cours de l'année 2020.

Nous nous inscrivons dans cette action quotidienne de captation de carbone, de préservation de création d'îlots de fraîcheur et de lutte contre le réchauffement climatique. C'est le cas de ce que nous avons développé sur les toitures comme celle de l'Équinoxe par exemple, des toitures et des murs végétalisés. Ce sera le cas du pôle multimodal du métro puisqu'il y a des parois et des toitures végétalisés. Nous le faisons dès que cela est possible.

Quant à la liste des actions que nous menons, nous faisons du concret et pas des grandes généralités. Grâce aux actions menées par les services techniques, nous sommes à -13 % d'économies d'énergie sur l'ensemble de nos consommations malgré les équipements supplémentaires mis en œuvre. Nous avons supprimé toutes les chaudières au fuel de la commune, nous rénovons l'ensemble des chaufferies. Je crois que la prochaine école sera celle de P Frantz à être équipée d'une chaudière haute performance qui consomment moins d'énergie.

Je pourrais décliner à l'envie l'ensemble des actions que nous menons. J'ai une entrée technique et écologique sur chaque projet.

Effectivement, même sur les tennis, nous avons regardé quelle était la provenance du bois. Il vient d'Europe, d'Autriche. C'est plutôt satisfaisant. Nous soutenons la filière bois à travers la Métropole. Je mélange les actions concrètes Métropole et communales parce qu'elles sont similaires et vont dans le même sens.

Je citerai quelques autres exemples. On a l'impression que ce n'est qu'un catalogue de bonnes intentions, mais nous avons adhéré à la Charte de l'arbre, nous avons reclassé 107 hectares de zones urbanisables en zones naturelles et agricoles à l'occasion du nouveau PLU. C'est un acte politique fort, ce sont les élus locaux qui en ont ainsi décidé. Ce n'est pas rien, ce sont des zones urbanisables qui seront conservées en zones naturelles et agricoles sur le secteur.

Cela compensera largement l'aménagement du vallon des hôpitaux. Ce n'est pas une action tape-à-l'œil, me semble-t-il. Cela a permis de porter la surface naturelle agricole de 47 % à 52 %, et cela permet de lutter contre le réchauffement climatique. Nous avons le projet de l'îlot Guilloux où nous voulons désimperméabiliser l'ensemble des espaces minéralisés particulièrement les parkings, créer un espace vert intégré dans le quartier. Ce sont des actes forts.

Nous venons de passer une convention avec l'ADEME pour une animation territoriale. Nous avons des classes Défi énergie au niveau du collège Paul d'Aubarède, des projets sur Giono, nous avons appuyé la diffusion de l'information auprès des conseils syndicaux de copropriété pour le dispositif Eco Renov. Dans cette salle s'est tenue une réunion pour diffuser l'information à tous les syndicats et conseils syndicaux de copropriétaires.

Nous avons modestement mis une borne de recharge électrique devant la mairie, en libre-service. Nous sommes en train de déployer nos trois bornes de recharge électrique. La première borne est rue Auboyer. C'est une évolution à terme des mobilités. On peut toujours dire que ce n'est pas tout à fait propre, pas tout à fait décarboné. Néanmoins, cela émet beaucoup moins.

On développe Vélo'v, et cela se développera d'autant plus à terme avec l'arrivée du métro aux Hôpitaux. On a également des vélos électriques et on essaie d'avoir des modes de déplacement le plus propre possible au niveau de la commune. Nous allons installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la médiathèque. Cela peut paraître anecdotique, mais c'est plus que dans l'air du temps, avec d'autres projets peut-être, de champs solaires. Nous avons des partenariats avec 1 2 Toit Soleil, association citoyenne qui regroupe des citoyens pour promouvoir les panneaux photovoltaïques. Certes, il n'est pas propre non plus, mais si on cherche quelque chose de propre, il reste la grotte, la bougie et l'huile végétale. Il ne restera pas grand-chose.

Un élément est emblématique. Dans le marché de chauffage, nous avons exigé la fourniture de 10 % d'énergie verte. Avec ces 10 % que nous utiliserons pour chauffer nos écoles, nos gymnases, etc., on participe au développement de cette filière. Cela nous coûte plus cher que le gaz fossile. Cela va nous coûter 5 000 à 6 000 € mais nous avons pris cette décision politique, ce n'est pas rien. . A terme, l'objectif est d'arriver à 100 % de biogaz comme cela figure dans le Plan Climat. Puis nous avons fait d'autres gains sur le réseau de chauffage puisque nous avons investi pour l'améliorer et le rendre plus performant. Ce sont des actes.

Au-delà des généralités que j'ai entendues, ce sont des actes que nous faisons. Sur la protection de l'eau, nous sommes pilotes sur la préservation de la ressource en eau, notamment avec l'installation des cuves de récupération des eaux, financée et soutenue par l'Agence de l'eau. Nous sommes à la pointe dans ce domaine. On débranche de l'égout le réseau d'eaux de toiture pour alimenter des cuves. Cela coûte, c'est de l'investissement, mais c'est ce que nous avons choisi de faire pour préserver la ressource en eau et pouvoir arroser les espaces verts de manière plus économique et plus écologique, sachant que les trop-pleins retournent à la nappe phréatique.

Je ne serai pas plus long. Il existe des dizaines d'exemples de ce que fait la ville au quotidien. Évidemment, cela semble être des actions isolées, mais en fait, on constate que l'ADN environnemental est très marqué, très pratico-technique, et aussi réaliste.

Le Plan Climat de la Commune a été jugé par l'extérieur comme étant plutôt en avance sur d'autres communes que nous essayons d'entraîner avec l'ALEC, la Métropole, la Mission énergie de la Métropole, pour essayer d'aider les communes qui ont moins de moyens que nous, non pas en termes financiers, mais d'ingénierie. Certaines sont plus petites et ont moins de personnels. -

Aujourd'hui, on est à l'aube de l'hydrogène. M. PEREYRON parlait de l'électricité produite quand on n'en avait pas forcément besoin. Il a raison. Il parle du stockage. On peut en parler certes, mais aussi d'hydrogène décarbonnée parce que l'on fait de l'hydrogène avec l'électricité. Quand on a des surplus de production, on peut faire de l'hydrogène. On a déjà mis des stations de GNV dans la zone industrielle de Corbas avec la Fédération nationale des transports routiers qui modifie sa flotte pour avoir des véhicules GNV, des véhicules biogaz, hybrides. Nous nous inscrivons dans cette dynamique et dans ce cercle vertueux.

On peut toujours faire peur sur les émissions des véhicules, mais mathématiquement et scientifiquement, on est en train de diminuer largement les émissions. Je suis d'accord pour dire qu'il faut évaluer le bilan carbone, mais il y a néanmoins des résultats. Nous avons STEF qui est une grande entreprise du transport du froid, installée dans la zone industrielle de La Mouche, les entreprises de transport sont souvent décriées pour la pollution émise, dans cette société, leurs réfrigérateurs ne tournent plus avec le diesel du moteur, ils sont passés à la cryogénie. Ils sont en train de convertir leur flotte à l'hybride, au gaz. .

Quand j'entends parler de l'Anneau des Sciences, c'est de ne rien faire qui est climaticide. Il faut se projeter dans dix ou quinze ans avec des mobilités différentes. Cette évolution a lieu. Il faut accompagner ce changement, appuyer par nos investissements et nos actions. C'est ce que la Métropole essaie de faire.

Par rapport aux climatosceptiques, je pense que la nature s'impose à nous. Dans le monde, il n'y a plus beaucoup de climatosceptiques, mais il en reste quelques-uns, la preuve, il y en a même ici.

Sur l'extérieur, Monsieur GAVAILT, nous ne faisons que cela. Je suis allé présenter le réseau de chaleur et de froid à Bruxelles au regroupement des villes européennes qui ont présenté d'autres sujets. Nous faisons cela tous les jours. C'est une méconnaissance totale de dire ce que vous dites. J'ai fait un film pour montrer ce que font les Villes, Lyon étant particulièrement en pointe dans ce domaine. Ce film était destiné à montrer à l'ensemble des nouveaux députés européens ce que l'on peut attendre de la biomasse et du réseau de chauffage urbain, et à évoquer la production du froid puisque cela nécessite bien souvent des consommations supérieures à l'énergie requise pour le chauffage. Nous le faisons quotidiennement. Je me déplace à l'étranger, nous avons eu les Awards du chauffage à Oslo, nous sommes sans arrêt en train d'échanger nos expériences. Cela va bien au-delà des généralités que vous avez pu dire.

Nous n'en sommes pas au « grand soir » énergétique ou écologique en voulant éradiquer un mode de transport au profit d'un autre. Monsieur PEREYRON, sur le mix énergétique, c'est la complémentarité des différents modes de déplacement qui fera la véritable transition énergétique et écologique. C'est pourquoi je travaille depuis plusieurs années au Schéma directeur des énergies et sur le Plan Climat Énergie et sur le Plan Oxygène.

Ce sont les éléments que je voulais aborder et il faut aujourd'hui dépasser les postures politiques que l'on entend ça et là .

Bien sûr, il faut aussi développer les transports en commun

Mais aujourd'hui c'est la surenchère, c'est Noël ! Il suffit de demander et les stations de métro pleuvent comme les cadeaux du Père Noël. Parfois il suffit d'un soutien politique à Pierre, Paul ou Jacques pour avoir sa station de métro : Craponne, Limonest, Feyzin,...

Soyons sérieux, il faut un peu de réalisme... Pour faire une ligne de métro, il faut dix ans compte tenu des enquêtes à mener sur l'air, sur l'eau. Aujourd'hui, il est impératif de dégager de la place en surface pour avoir une meilleure mobilité des transports en commun, des deux-roues, motos, piétons, etc., et tous les modes de déplacement. Je pense que c'est là qu'il faut s'engager.

C'est un sujet qui m'est cher, et je ne suis pas dans la posture. Cela m'est d'ailleurs reproché, mais j'essaie d'être concret, c'est pourquoi je salue l'argumentation de M. PEREYRON.

Je voulais vous faire part de ces éléments sur le Plan Climat.

G. PEREYRON.- *Cela mériterait d'avoir une approche, ensemble, au centre du Conseil municipal, pour discuter de ces arguments parce que c'est complexe.*

Je ne veux pas vous reprendre, mais je voudrais parler de deux aspects. On parle beaucoup de gaz et de biogaz. C'est la mode, on met le préfixe bio devant tout, la biomasse, biogaz. La biomasse ce n'est pas zéro CO2, et le biogaz non plus. Cela dit, actuellement on parle de gaz et notamment les Allemands. Je ne choisis pas l'Allemagne pour rien parce que, pour l'instant, en Europe, nous n'avons pas de directive nous obligeant à faire de la prospection pour le gaz de schiste. On en est toutefois à la veille parce que si l'on veut transférer le charbon sur le gaz, il faudra trouver le gaz quelque part, que ce soit chez les Russes ou au Moyen-Orient. Si on ne le veut pas où le prendra-t-on ? Chez les Américains qui font du gaz de schiste ou en Ardèche. Il ne faudrait pas que les remèdes soient plus mauvais que ce qui est en place. Je ne dis pas que vous êtes sur le gaz de schiste.

Vous avez parlé de l'avenir. Il y a un avenir dont on ne parle jamais et pourtant cela se passe en France. Il y a une recherche internationale c'est la fusion et ce n'est pas rien. On vient de finir de poser le sarcophage à Cadarache et les Chinois arrivent à maintenir une température suffisamment élevée pour arriver à la fusion.

La fusion, c'est du nucléaire, mais zéro déchet. Les chercheurs disent qu'en 2025, en France, on commencera à faire les premiers essais. Nous sommes en avance de presque un demi-siècle sur le projet militaire. Les plus optimistes pensent qu'en 2050, nous aurons peut-être la première génération.

Cela ouvre d'autres perspectives. Attention, ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier, notamment en allant chercher beaucoup de pierres rares. Si on pollue en Chine, au Chili ou autre, on pollue globalement. Il n'y a pas une solution miracle, mais plusieurs solutions.

Sur le chauffage urbain, c'est intéressant de retraiter les déchets. Nous en avons beaucoup, autant essayer d'en faire quelque chose. »

M. le MAIRE.- « *Il n'y a pas que les déchets, il y a la biomasse aussi. »*

G. PEREYRON.- « *Ce n'est pas zéro carbone, mais on en fait aussi de l'électricité parce qu'on est dans le marché. Quand on revend de l'électricité de la chaufferie, on n'améliore pas notre bilan carbone en France parce qu'il est supérieur à ce que l'on met actuellement. Il faut être modéré là-dessus. Quand Nicolas HULOT a quitté le gouvernement, il a constaté que l'année où EDF a produit moins de nucléaire correspond à celle où l'on a émis le plus de CO2 par kilowattheure. Ce n'est pas si simple que cela ! Cela mérite un débat pour que les bonnes solutions soient prises.*

Sur les transports en commun, nous pensons que la gratuité est une question centrale. Les métropoles ont enclenché la question. Je pense que si on est capable d'investir autant de millions pour faire l'Anneau des sciences, on doit être capable d'en investir autant dans les transports en commun. A Dunkerque, la gratuité a plus que doubler la fréquentation des transports en commun. On ne peut pas évacuer la question de la gratuité des transports en commun sur une métropole comme Lyon. Il faut poser la question du financement pour savoir comment y travailler. Je regrette que cette question n'ait pas été assez abordée dans le Plan Climat.

Si nous avons des échanges entre nous, la Commune de Saint-Genis-Laval pourrait peut-être me donner un mandat pour le porter à la Métropole. »

P. BARD.- « *Monsieur le Maire, je vous remercie pour le « climatosceptique ». S'il y a une chose que je ne suis pas c'est « climato béat », c'est clair. Dans ma vie, on ne me fait pas « prendre des vessies pour des lanternes ». Je l'ai dit, toutes les mesures que vous avez annoncées ne sont pas contestables en soi. Vous m'avez dit que je ne savais pas que les glaciers fondaient, je vous invite à m'accompagner dans des randonnées en montagne ou haute-montagne, si vous arrivez à me suivre, pour le constater.*

Je suppose qu'avec toutes ces mesures, vous avez chiffré un objectif de réduction de la température puisque vous avez parlé de canicule. Quel est votre objectif de baisse de la température pour les prochaines canicules ? »

M. le MAIRE.- « *On s'inscrit dans le plan national.*

Nous nous inscrivons dans la diminution de la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Je vous propose de passer au vote de l'adhésion au PCAET sachant que la Commune est très largement engagée, depuis des années, dans cette transition énergétique et écologique durable. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3

Abstention :

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

M. le MAIRE.- « *Je vous remercie, cela nous permettra d'avancer. Nous pourrions alimenter ce Plan Climat avec les actions de la Ville que nous aurons à développer dans les mois et les années futures.* »

4- LOGEMENT

Subvention à Grand Lyon Habitat pour la réhabilitation d'un logement 4 petite rue des Collonges

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

La Métropole a acquis un logement au 4 petite rue des Collonges et GLH s'est positionné pour gérer et réhabiliter le bâti. Le plan de financement de cette réhabilitation s'élève à 116 083€.

Si ce logement conventionné en PLAI sera principalement financé par des prêts pour 61 %, GLH sollicite la commune une subvention de 4182,50 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention de 4182,50 € à GLH dans le cadre du conventionnement PLAI et de la réhabilitation du bâti du 4 petite rue des Collonges.

Y. CRUBELLIER.- « *M. le Maire, je suis intervenu sur le sujet en réunion des présidents de groupe. Actuellement, nous constatons dans notre centre-ville que le Grand Lyon fait des droits de préemption, à votre demande, si j'ai bien compris cette délibération, pour faire des logements sociaux.*

Je vais tout de suite préciser que je ne suis pas contre les logements sociaux. Certaines personnes et nos compatriotes peuvent avoir des problèmes pour se loger. Le logement représente une pression très importante sur notre commune et devient un problème de tension avec des loyers très chers.

En l'occurrence, Grand Lyon Habitat fait un logement social, mais à vocation locative. C'est ce dernier aspect qui me dérange. J'aurais préféré que l'on aide nos compatriotes à pouvoir acheter. Dans les classes populaires, les personnes n'arrivent plus à acheter un appartement pour se loger. Quand on devient propriétaire, on prend plus soin de son environnement, du logement que l'on entretient et auquel on prend soin.

C'est aussi une question de patrimoine. Au lieu de donner un loyer qui s'en va, on rembourse un prêt et on épargne peu à peu. Souvent, nos classes populaires ont du mal à épargner puisque la part du logement prend une très grande partie de nos revenus. Il y a un problème. Pourquoi ne pas aller dans cette voie pour aider nos compatriotes ?

Nous voyons dans nos quartiers dans lesquels il y a des logements sociaux, de nombreux problèmes, des problèmes d'habitation. Encore une fois, nous n'allons plus maîtriser du tout qui va venir dans ce logement social. Nous savons à quel genre de personnes cela va servir. On ne sait pas si ce sont les Saint-Genevoix qui pourront bénéficier de ces logements. On ne maîtrise plus puisque ce sera le Grand Lyon qui nous imposera des locataires qui, à 80 %, malheureusement, dégraderont les environnements, créeront des tensions, etc. Sur ces points-là, nous nous abstiendrons. »

M. le MAIRE.- « *Je vous ferai la même réponse. On est dans le cadre de la loi SRU et c'est une obligation de la loi d'avoir des logements conventionnés, qui sont effectivement préemptés par la Métropole. Dans le centre-ville, il y a quand même quelques logements insalubres, ce n'est pas le cas de celui-ci. Cela permet d'assainir un certain nombre de logements.*

Quand on rénove et que l'on isole des logements pour des personnes éligibles aux logements conventionnés, c'est aussi un moyen d'être solidaire et de lutter contre la précarité, notamment sur le volet énergétique. Cela rentre dans notre action de la loi SRU qui nous est imposée. Je vous rappelle qu'il faut 25 % de logements conventionnés sur la commune. Si

nous arrivons à 20 %, ce sera bien parce que l'objectif est un peu éloigné. On offre des possibilités de logements à un prix modéré dans ce secteur.

Sur l'accession à la propriété, on a fait avec la Résidence O'jardin, neuf logements en accession à la propriété. Ici cela ne s'y prêtait pas bien parce qu'il y avait des travaux de remise en état. L'accession à la propriété se fait plutôt sur des logements neufs qui sont déjà aux normes. Dans l'ancien, c'est plus compliqué pour les habitants, pour porter le fruit de la rénovation et de l'acquisition. C'est la raison pour laquelle les coûts d'investissement sont étalés sur un certain nombre d'années, ce qui est possible avec les bailleurs sociaux.

Nous poursuivrons. Il y a une dizaine de logements en centre-ville, me semble-t-il, c'est loin d'être une majorité. Nous essayons aussi de faire de la mixité. Quant aux 80 % de personnes qui dégraderaient, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Nous essayons d'avoir des relations avec l'ensemble des bailleurs pour que la mixité se fasse dans de bonnes conditions. Nous sommes vigilants sur le sujet. »

**– LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention :3.**

**Abstention :
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD**

5- SOCIAL

Analyse des Besoins sociaux 2019 - Présentation de la synthèse
Rapporteurs : Mesdames Odette BONTOUX - Pascale ROTIVEL

M. le MAIRE.- « *Un diaporama va illustrer le sujet.*

En préambule, je rappelle qu'il s'agit d'une obligation réglementaire de faire une analyse des besoins sociaux, faite par le CCAS. Le but est d'avoir un outil de compréhension de notre territoire et de ses enjeux présents et à venir. J'ai souhaité qu'au-delà de la présentation du Conseil d'administration du CCAS, il soit présenté à la Ville au conseil municipal pour avoir une vue générale de l'ensemble de cette analyse des besoins sociaux. »

Conformément à la réglementation une analyse des besoins sociaux, pilotée par le CCAS, a été conduite cette année et a été présentée au dernier conseil d'administration.

La réglementation ne définit pas de processus d'information de cette analyse, toutefois les imbrications des thématiques analysées avec les politiques publiques portées par la ville et les acteurs du territoire sont telles qu'il semble essentiel de porter à connaissance du conseil municipal une synthèse de cette analyse.

Les données publiques utilisées (CAF, CPAM, INSEE...) et les informations collectées suite aux rencontres avec différents partenaires, ont permis d'identifier 5 thématiques prioritaires. Les cinq sujets ci-dessous ont donc été analysés et font l'objet de cette synthèse : les seniors, les familles monoparentales, les publics précaires, les jeunes, la fracture numérique.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de l'analyse des besoins sociaux réalisés par le CCAS en 2019.

M. le MAIRE.- « *Merci Madame BONTOUX. Cette synthèse, bien qu'elle relève de la compétence du CCAS, sera disponible. Elle peut vous être transmise sans difficulté ainsi que le rapport de 85 pages. C'est un stagiaire qui a mené cette étude dans le cadre de son cursus professionnel. Des paroles à l'acte, on le fait chaque fois que l'on peut dans les différents services de la Ville quand on a quelqu'un pour tutorer ces jeunes. Il ne faut pas prendre des stagiaires sans encadrement, mais pour une production de travail. Les membres du CCAS l'ont remercié pour sa disponibilité et de son écoute. Plusieurs témoignages au sein du CCAS l'ont félicité pour le travail accompli sur cette analyse des besoins sociaux. Le débat est ouvert. Y a-t-il des interventions ? »*

S. PATAUD.- « *Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire. Le CA du CCAS de vendredi était très riche dans la qualité des échanges avec les partenaires et le tissu associatif. Dans ce qu'il en est ressorti, on voyait bien une certaine frustration et la difficulté d'accéder aux personnes isolées, entre autres les seniors. On s'est demandé comment les repérer. On*

entend la volonté d'être dans l'aide, on constate qu'il n'est pas toujours évident de pouvoir accéder aux personnes qui sont dans cette situation et en ont la nécessité. On a pu en déduire qu'on ne voulait pas les mettre dans des situations qui pouvaient être ressenties comme dévalorisantes. On est dans la rencontre avec les personnes pour pouvoir les aider à s'inscrire dans une démarche de demande d'aides. L'aide ne peut pas s'imposer. Il faut leur permettre de savoir à quoi ils ont droit en étant toujours dans l'accompagnement. Nous voulons être dans ce soutien sur les cinq champs qui ont été abordés dans les objectifs travaillés. Merci pour le travail qui a été fait. »

T. MONNET.- « *N'ayant pas pu me rendre au CCAS, nous aurions aimé pouvoir faire une déclaration sur le travail et le rendu qui est assez complet. Le dossier complet sera-t-il sur Intranet pour pouvoir en disposer dans avoir à faire des photocopies ?* »

M. le MAIRE.- « *Sur l'Intranet, oui.* »

T. MONNET.- « *Nous sommes désolés de ne pas avoir eu le temps d'y travailler parce que le sujet mérite que l'on y passe du temps, or nous n'en avons pas. Nous nous proposons de faire une déclaration préalable ou une question orale pour le prochain conseil municipal de manière à « apporter de l'eau à votre moulin ».* »

M. le MAIRE.- « *Cela relève du CCAS et pas du conseil municipal, je le rappelle. Le CCAS est l'instance où tout le monde est représenté. C'est le lieu où vous pouvez vous faire représenter quand vous êtes absent. Cela a été présenté au CCAS, nous n'avions pas d'obligation d'en faire autant au conseil municipal. J'ai souhaité que ce soit fait à titre informatif. Il faut utiliser les instances existantes.* »

M. MILLET : « *Je voulais remercier les collègues et M. le Maire pour cette présentation au conseil municipal. C'est intéressant pour le débat que cela peut ou aurait pu générer. Ce n'est pas une obligation. Beaucoup de villes le font, on peut même aller plus loin. Je le préciserai à la fin de mon intervention.*

J'invite tous mes collègues à lire le rapport. J'en ai lu l'intégralité ce week-end. Il est toujours intéressant d'avoir le portrait du territoire. Le travail est de qualité même si j'ai quelques remarques de fond et de forme, j'y reviendrai. Pour un élève de ce niveau, c'est logique, car c'est une personne en pré-professionnalisation, mais c'est intéressant. Comme je l'ai exprimé lors du Conseil d'administration de vendredi dernier, j'ai un regret, que le stagiaire n'ait pas pu lui-même présenter son travail au conseil d'administration du CCAS voire au niveau du conseil municipal. Cela aurait pu donner une finalité à son travail.

Au vu du rapport complet, j'ai quelques remarques en commençant par un regret personnel. Je n'ai pas été sollicitée pour faire partie du groupe de pilotage. Je ne conteste pas la qualité des personnes qui étaient présentes. Je conçois qu'elles avaient leur pertinence. Toutefois, j'aimerais rappeler qu'au-delà d'avoir fait un mandat en tant qu'élue au social, je pense avoir une bonne vision de ces thématiques. D'une part, je suis présidente de l'Union départementale des CCAS. Chaque année, je consulte un certain nombre d'ABS des communes environnantes, je participe chaque année à la présentation à la Ville de Lyon du débat auquel toutes les associations sont conviées autour de la restitution de l'analyse des besoins sociaux. Je pense que j'ai une certaine expertise dans ce domaine, d'autant que notre association couvre 94 % de la population métropolitaine.

Ce n'était pas précisé dans le rapport, mais c'est par le biais de l'association à laquelle la mairie adhère que vous avez pu bénéficier des services de BALISE, la base de données qui a servi de base à l'élaboration du rapport.

Ensuite, Mme PATAUD l'a rappelé, on n'est pas loin de la thématique de l'isolement. Je pense avoir également une certaine expertise dans cette thématique puisque je suis au Conseil d'administration de Monalisa France qui est l'association qui œuvre pour la mobilisation contre l'isolement des personnes âgées. Cette association a été reçue par les parlementaires dans le cadre de la mission du rapport LIBAULT. Je fais partie de la commission Plaidoyer qui a été auditionnée par les parlementaires et qui a rendu des propositions très concrètes dans ce domaine pour le rapport éponyme.

Je trouve dommage. Ce n'est pas pour me faire-valoir, mais je pense que j'aurais pu apporter une expertise dans ces domaines.

Au niveau de la forme et du fond, concernant la liste des experts interrogés, je suis impressionnée par toutes les personnes que le stagiaire a pu rencontrer. Pour avoir déjà réalisé ce type de travail, cela demande un gros effort. J'aurais aimé avoir les grilles d'interview. Je pense que c'est dans le comité de pilotage que j'aurais pu avoir cette information. Il est toujours intéressant de pouvoir les consulter parce qu'il y a toujours des pépites qui se glissent dans les interviews et dans les comptes-rendus qui en sont faits.

Au niveau des acteurs, pour revenir sur la question de l'isolement, j'ai été surprise que la conférence Saint Vincent de Paul de Saint-Genis-Laval n'ait pas été interrogée, ni les Petites Frères des Pauvres qui sont les deux acteurs au niveau national, métropolitain et local qui œuvrent dans le cadre de l'isolement des personnes âgées.

Comme je l'ai exprimé lors du Conseil d'administration du CCAS, j'ai rappelé les propos de Jean-François SERRES, délégué général de Monalisa France, qui a coutume de dire que l'on n'a jamais vu personne sortir dans la rue et crier « je suis isolé, je suis isolé ! ». Effectivement, le repérage des personnes isolées est très compliqué. Ce n'est pas spécifique à Saint-Genis-Laval. Il y a des acteurs intéressants pour pouvoir comprendre comment aller vers ces personnes et comment les détecter.

Au niveau des réflexions générales, je m'interroge sur l'articulation avec la stratégie pauvreté de la Métropole de Lyon et la stratégie Pauvreté travaillée au niveau régional. Je trouve dommage qu'il n'en ait pas été fait mention dans le rapport.

Une remarque de détail sur la présentation de Mme BONToux qui a fait référence au réseau francophone de la ville des aînés, ce n'est pas lié à la loi d'adaptation de la société au vieillissement. C'est antérieur puisque c'est l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui, en 2010, a créé ce réseau mondial. Au niveau national, cela a été porté en 2012 pour réfléchir sur son territoire, au-delà de la façon d'adapter la société au vieillissement. Il s'agit de réfléchir à l'exploitation du potentiel que représentent les personnes âgées, pas seulement au niveau local, mais pour l'humanité en général.

Je voulais revenir sur quelques constats généraux à la lecture du rapport. Les thématiques de développement de la précarité, les familles monoparentales, la fracture numérique, sont des sujets qui ne sont pas propres à la Ville de Saint-Genis-Laval, même si dans le cadre de la CLI (Commission locale d'insertion) que je préside, on a déjà constaté une surreprésentation des familles monoparentales dans les dispositifs de précarité dont le RSA. Cela interroge. Pourquoi se pose-t-on ces questions sur le territoire ?

On a fait allusion à la loi d'adaptation de la société au vieillissement. On peut se féliciter de cette loi qui, via la Conférence des financeurs, apporte des solutions concrètes. On a vu à Saint-Genis-Laval comme sur tout le territoire, depuis deux ans, on arrive à développer des projets au niveau d'ateliers seniors, des aidants. C'est une avancée concrète de cette loi. On ne fait pas forcément plus. On pourrait s'interroger.

Je voulais revenir à la précarité. Cela me questionne parce que l'on parle souvent de la dynamique de la Métropole, de l'urbain, de l'attractivité économique. Sur le territoire de la Métropole, la précarité est toutefois plus forte que sur le territoire global. Effectivement, la richesse peut attirer, mais comment faire pour résoudre cette problématique. C'est en lien avec la stratégie de pauvreté.

Je suis désolée pour ceux qui étaient au Conseil d'administration du CCAS parce que j'ai répété deux ou trois idées que j'avais déjà dites. Cela rejoignait aussi la démarche vis-à-vis des aînés, et le regard que l'on peut avoir sur le vieillissement en général. J'ai signalé qu'un élément du rapport m'a interpellé, la phrase : « La vieillesse est devenue une étape normale de l'existence ». Je suis surprise parce que pour moi, c'est une étape de l'existence. Elle ne l'est pas devenue. C'est peut-être un détail, mais cela fait référence au combat contre l'âgisme. Je pense qu'il faut mener ce combat. Une députée s'en est emparée, Audrey SCHUBERT DUFEU qui a une mission parlementaire. Je trouve que ce détail montre qu'il est important de lutter contre l'âgisme. Il suffit de voir les couvertures de magazine où on nous parle du « péril gris » en permanence, pour comprendre que la vieillesse n'est pas forcément envisagée sous un terme positif.

Il a été fait mention de la substitution EHPAD/domicile. Ce n'est pas vraiment le cas, je parlerai plutôt de complémentarité et d'un souhait de développer le soutien à domicile. Il suffit de voir les listes d'attente au niveau de Via trajectoire pour les entrants en établissement pour comprendre qu'il n'y a pas de substitution. Quand on regarde le programme régional de santé, il n'est pas dans les projets gouvernementaux d'augmenter le nombre de places en établissement. Savez-vous combien de places ont été créées sur le territoire métropolitain depuis quatre ou cinq ans ? Un EHPAD de 80 places à Bron. Quand vous lisez le PRS, vous savez qu'il n'y en aura pas d'autre a priori dans les cinq, six voire dix ans à venir puisqu'il est seulement fait mention d'une réorganisation des moyens. Le territoire métropolitain étant sous-doté, cela voudrait dire fermer des EHPAD dans le territoire du Rhône pour ouvrir des places dans le territoire métropolitain. Ce serait un peu compliqué à gérer en termes de développement du territoire, notamment pour les territoires ruraux dont l'EHPAD est bien souvent le seul ou le principal employeur du territoire. C'est un détail.

Au niveau des EHPAD, je voulais alerter sur le fait qu'aujourd'hui l'EHPAD est plus réservé aux personnes les plus dépendantes, notamment celles qui souffrent de maladies neurodégénératives comme la maladie d'Alzheimer. Actuellement, plus d'un million deux

cent mille personnes sont concernées en France. Chaque année, ce sont 225 000 cas. Il y a une problématique par rapport à cela. Cela rejoint ce qu'a signalé Mme BONTOUX au niveau des aidants.

J'ai une question sur les chiffres cités par rapport aux logements sociaux, car ils diffèrent de ceux du rapport INSEE de 2016. Avons-nous précisément les chiffres ? La fiche INSEE 2016 mentionne 15,3 % de logements sociaux contre 13,7% dans le rapport. Cela fait une différence.

Aujourd'hui, on peut parler de « seniorisation » des villes. Cette évolution est assez peu anticipée. Il me semble intéressant d'y réfléchir.

J'ai une remarque à faire sur la fracture numérique. Une requête du cabinet Capacité qui est intervenu sur l'immobilité et la fracture numérique chez les seniors montre que les seniors ne sont pas si éloignés du numérique. Ce sont les personnes pauvres qui le sont. C'est précisé, mais le rapport précise que ce sont aussi les seniors. Je voulais savoir sur quoi s'appuyait cette assertion ou s'il s'agissait uniquement des seniors les plus pauvres.

Ma remarque sur la seniorisation des villes rejoint le propos liminaire sur le partage de l'analyse des besoins sociaux. Un point de contexte a été assoupli. Auparavant, ce travail était demandé aux communes chaque année, ce qui était trop lourd à réaliser parce que ce travail, pour être fait de manière intéressante et intelligente, demande beaucoup de temps et de moyens. L'obligation légale a été ramenée à une analyse par mandat et un focus annuel sur une ou deux thématiques. C'est un travail qui demande du temps d'appropriation par les élus, mais pas seulement. La communication au niveau du conseil municipal est bien, mais il ne faut pas oublier que l'ABS et plus qu'une analyse. C'est un outil d'aide à la décision.

Quoi de mieux pour aider à la décision que de confronter les données techniques que l'on a produites à l'ensemble des associations des territoires, mais au-delà des associations voire des habitants, on peut se demander si le plus important ne serait pas d'associer les personnes concernées, notamment les plus précaires. Je vous invite à regarder ce que fait la MRIE qui s'occupe des personnes les plus exclues sur le territoire avec une mission d'information. Elle a produit un travail remarquable sur l'association des personnes précaires à la fabrique des politiques publiques et municipales. »

M. le MAIRE.- « Ce que l'on voit avec l'analyse des besoins sociaux faite avec les acteurs du territoire, c'est un peu comme le Plan Climat. Ce sont des thématiques reconnues par rapport à un diagnostic. Ce sont celles qu'il faudra travailler. J'ai entendu plus d'interrogations et de questions que de réponses, c'est normal, mais cela ne fait pas avancer le débat.

Ce qui est intéressant c'est de savoir comment nous allons maintenant nous emparer de chacun des secteurs (les seniors, les familles monoparentales, les précaires, la jeunesse, la fracture numérique) et quelles actions nous allons décliner. Une analyse n'est pas une fin en soi. Toutes les réponses ne sont pas dans l'analyse des besoins sociaux qui identifie des cibles sur lesquelles il faut travailler. Le travail commence maintenant. Je crois que l'on a associé l'ensemble des acteurs, c'est déjà très large. Nous sommes dans cette phase.

Sur les EHPAD et le maintien à domicile, il y a débat. Ce n'est pas toujours simple. J'espère que nous aurons le débat sur les hôpitaux, j'œuvre pour cela. Les choses ne sont pas toujours binaires.

Sur la fracture numérique, il ne faut pas que cela cache la difficulté de certaines personnes à appréhender des formulaires. Le numérique n'est qu'un outil. Parfois le problème est plutôt celui de la compréhension du formulaire et des documents demandés que la formulation. On sait que s'il y a une limite difficile, c'est celle de la confidentialité. Il faut travailler avec des tiers de confiance. Je l'ai déjà dit au CCAS et je m'en excuse auprès des personnes qui assistaient au Conseil d'administration. Il faut travailler avec des tiers de confiance qui puissent vaincre cette difficulté de confidentialité. On ne peut pas donner tous les codes bancaires, etc., à une personne. C'est un vrai sujet. Autant on peut faire de l'information généraliste ou d'utilisation du numérique, mais c'est compliqué de rentrer dans des aspects plus intimes. Il ne s'agit pas seulement « des pauvres », parfois les personnes sont éloignées de la langue française. Cela leur pose des difficultés pour s'approprier notre fonctionnement administratif qui est fort complexe. Le simple fait d'essayer de refaire son permis de conduire avec le numérique, ce n'est pas si simple à comprendre.

Il faut bien développer la confiance dans le numérique. Cela pose un risque pour les personnes en difficulté.

On peut faire le tour de France, mais je pense que nous sommes dans le concret. On ne va pas sauver la planète avec le Plan Climat, de la même manière on va essayer de s'occuper des personnes isolées. Il n'y en a pas tant que cela. Je m'aperçois qu'il existe un réseau de signalement important, y compris celui des voisins. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, les informations nous arrivent assez facilement. Le tissu associatif riche permet de s'inscrire dans un système d'alerte. On le constate avec le Plan canicule. On est peu sollicité parce que les personnes ont leurs réseaux de voisins, de famille dans la ville. Cela se croise avec les actions de cohésion sociale et de la politique de la ville. C'est un sujet important au niveau de l'analyse des besoins sociaux. On croise en transversalité sur un certain nombre d'actions. Quand on parle des jeunes, cela recouvre des services de la Ville et d'autres dispositifs.

Il n'y a pas de vote. La présentation était destinée à vous informer, le débat se tenant au sein du CCAS, comme il se doit de par ses compétences. Il est intéressant que nous ayons tous un panorama de l'analyse des besoins sociaux.

- LE CONSEIL PREND ACTE -

6- CULTURE

Avenant à la convention intercommunale des médiathèques de Brignais, Oullins et Saint-Genis-Laval-B612

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

Les modalités de fonctionnement de la Médiathèque B612 sont définies dans le cadre d'un partenariat avec les villes de Brignais et Oullins qui s'engagent depuis 1992 par une convention, notamment à respecter le principe d'une tarification commune. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2019. Afin de permettre aux communes de décider des orientations stratégiques à prendre pour les prochaines années, il est proposé de prolonger l'ensemble des dispositions de la convention intercommunale jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

(La séance est suspendue à 21 h 12 et reprise à 21 h 18)

7- JEUNESSE

Bourse Municipale des Jeunes (BMJ)

Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

Par délibération du 8 mars 2019, il a été voté un budget annuel de 8000 euros destiné au dispositif des Bourses Municipales Jeunes, coup de pouce qui s'adresse à des Saint-Genois, de 17 à 25 ans, résidant sur la commune depuis au moins un an.

Il permet de concrétiser un projet personnel ou collectif, tels une formation ou un voyage solidaire. En échange, le jeune s'engage dans une ou des actions citoyennes sur la commune et notamment auprès des associations du territoire (aide aux devoirs, appui lors d'un événement local...)

Au vu de l'augmentation du nombre et de la qualité des dossiers (hausse des projets solidaires), suite notamment à la campagne de communication menée, il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale de 675 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'inscrire un complément de crédits de 675€, soit une enveloppe annuelle 2019 de 8 675€ pour le dispositif des BMJ et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à verser le complément aux bénéficiaires.

M. le MAIRE.- « Merci. Je précise que c'était pour répondre à deux ou trois demandes de bourses présentées en fin d'année. »

B. VIVES : « Oui. Nous avons eu lors de la dernière commission, trois dossiers valables et intéressants à qui nous avons octroyé la bourse.»

B. PIERONI.- « En complément de la question que j'avais posée en commission, pour laquelle j'ai obtenu la réponse ce dont je vous remercie, j'ai eu l'énumération des projets, mais nous souhaiterions connaître le montant de la bourse distribuée à chacun, le nombre d'heures de bénévolat effectuées en contrepartie et la structure qui a accueilli les bénévoles. »

B. VIVES : « Nous avons revu les montants attribués. La bourse maximum est toujours de 1 500 €. Pour vous citer un exemple, une bourse de 500 € est attribuée à un jeune qui ferait une demande pour un coup de pouce pour son permis de conduire, ce qui correspond à peu près à 30 heures de projet d'action solidaire auprès des associations.

Comme exemples de projets solidaires, je peux citer des animations à la Résidence Autonomie pour les personnes âgées. Ces jeunes prennent beaucoup de plaisir à accompagner les personnes âgées, ne serait-ce que pour un goûter ou pour jouer aux cartes. Ils ont également pu faire des œuvres pour une animation d'initiation à la danse hip-hop au Mixcube. Il y a aussi des livraisons de repas pour le SMAD, des animations pour la Fête des Collonges, l'aide aux devoirs. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2**

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mécénats patinoire 7-8-9 décembre 2019

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

La Ville de Saint-Genis-Laval attache une importance particulière au développement de l'attractivité du cœur de ville à travers de diverses animations. Ces dernières favorisent la réappropriation du cœur de ville par les saint genoïis.

Par conséquent, au regard des festivités 2018 à l'occasion du week-end du 7 et 8 décembre qui ont connu un vif succès, la Ville souhaite renouveler cette dynamique sur l'ensemble du centre ville.

Aussi, certaines entreprises et organismes bancaires qui avaient apporté leur soutien en 2018 souhaitent renouveler le partenariat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les dons qui s'élèvent à 3250€ et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Y. CRUBELLIER.- « Je ne vais pas refaire un cours sur l'Immaculée Conception puisque c'est la fête de l'Immaculée Conception les 7 et 8 décembre. Je l'avais fait l'année dernière, je ne referai pas l'historique de notre bonne vieille ville où la Sainte Vierge, au-dessus de Fourvière, nous permet d'avoir des grâces et de dire merci à Marie.

Je trouve que l'on a fait une belle procession, écourtée puisqu'elle devait passer dans le centre de notre ville. Au dernier moment, on est passé derrière la médiathèque. En tant que catholique pratiquant, cela m'a un peu gêné. Vous allez trouver que je suis un peu naïf, mais en dehors de ma foi personnelle, faire une procession c'est montrer qu'il y a des beaux chants, de belles choses, une belle Sainte Vierge portée par des enfants de chœur, qui est magnifique. C'est notre chrétienté, nos traditions, notre pays.

La fête qui a un axe d'abord religieux, peut se terminer par une festivité, mais je pense que la festivité aujourd'hui devient ostentatoire et coûte très cher aux Saint-Genoïis bien qu'il y ait du mécénat. On peut d'ailleurs remercier les entreprises qui y participent.

M. MONNET a d'ailleurs posé une question en commission pour savoir comment vous faisiez pour augmenter le mécénat. Nous n'avons pas vraiment eu de réponse, mais d'après mon enquête auprès de certains commerçants, ils ne sont pas tous démarchés. Il est dommage de ne pas le faire pour augmenter l'enveloppe, pour faire une fête simple, raisonnable en ce jour qui est important et qui peut être animé. Cela peut montrer à d'autres Saint-Genois que l'on peut s'amuser correctement. C'est un choix dans vos activités, mais elles ont un coût important : 5 000 € de patinoire, un mécénat de 3 250 €, une entrée qui avoisinera les 1 000 € je l'espère ce qui réduira peut-être un peu la perte. Ensuite, il y a toutes les autres activités, le gardiennage, la manutention. Cela représente un budget un peu important, je trouve.

Dans ces périodes difficiles, on peut faire des choses simples, jolies, propres, des chants de Noël par exemple, avec une chorale puisque nous avons ce qu'il faut à Saint-Genis avec les écoles de musique. On peut aussi faire des choses moins étendues dans notre ville.

Ce sont mes idées, mes propositions. On fait partie de l'opposition, il est normal que l'on ne vienne pas chercher nos idées, elles pourraient être mauvaises, je le reconnais tout à fait. Je fais partie de l'opposition, j'admets mon rôle d'opposition. Cela ne me dérangerait pas que vous fassiez cela « à votre sauce », mais faire une grande festivité de Saint-Genis jusqu'à la place Jaboulay, c'est très étendu. Vous verrez les critiques ou objections que vous ferons certaines personnes. On m'a dit qu'il n'y avait que de la nourriture, or il y avait aussi quelques petits marchés de Noël, etc. Je pense qu'il faudrait que ce soit plus raisonnable, plus chaleureux. Cela permettrait de faire la fête des catholiques qui est importante et qui doit être maintenue. On pourrait demander aux Saint-Genois de mettre un lumignon dans toutes vos villas, peu le font.

Nous accepterons bien sûr l'argent donné par les entreprises, on ne peut pas le refuser. Il faudrait peut-être réduire la dépense et le budget. »

M. GUOUGUENI : « Je vais essayer de répondre sur plusieurs éléments.

Vous avez compris que cette animation de patinoire venait compléter la programmation de la fête des lumières et il n'est pas question de remettre en cause l'aspect traditionnel, religieux, du 8 décembre, puisqu'en l'occurrence c'est une délibération qui concerne la patinoire les 7,8 et 9. Sauf erreur de ma part, le 7 et le 9 ne sont pas des journées liées à l'aspect religieux. Encore une fois, il est question d'être dans une dimension de complémentarité, dans une animation plus globale.

Concernant les commerçants, nous sommes en relation avec eux. Savez-vous combien de fois ils sont sollicités durant l'année pour des manifestations ? Je vais en citer quelques-unes, je parle des foulées de Beauregard, de toutes les associations qui font des lotos pour lesquels les commerçants sont aussi systématiquement sollicités. J'ai déjà eu l'occasion de dire avec M. le Maire toute la gratitude et les remerciements des Saint-Genois par rapport à leur participation. Il n'est pas question, pour cette manifestation, d'aller les solliciter une fois de plus.

Ensuite, vous avez parlé de coût. Il y a le mécénat. Nous pourrons tirer un bilan, mais nous avons déjà des éléments de bilan puisqu'une réunion a eu lieu une heure avant le conseil municipal, sur le 8 décembre. Globalement, c'est positif.

S'agissant de la patinoire qui est l'objet de la délibération, nous avons fait 100 entrées supplémentaires par rapport à l'année dernière. Ce n'est pas aussi coûteux que vous le laissez entendre.

Il ne faut pas oublier non plus que le 9 décembre est une animation mise à la disposition des scolaires. »

F. TIRTIAUX : « L'idée est de faire en sorte que cette fête soit la plus conviviale et la plus familiale possible et qu'un maximum de personnes se sentent concernées. On peut se féliciter que plus de 20 associations aient participé à la fête. Comme l'a dit M. GUOUGUENI, nous avons pu organiser une petite réunion de bilan avant le conseil municipal. J'ai été heureuse d'entendre des réactions positives sur l'organisation. J'en profite pour remercier tous les services techniques, organisationnels, etc., car cela a été bien apprécié, notamment que cela ait lieu avenue Clémenceau parce que cela a donné un sentiment de cohésion et de vivre-ensemble plus important.

Dans la mesure où la Fête des lumières était aussi bien un marché de Noël impliquant tous les acteurs économiques, mais aussi la soirée avec le monde associatif, je ne peux que me féliciter que les écoles de musique s'en soient emparées comme elles l'ont fait. Vous parliez de chants et de musique. Je crois que plus que jamais, les écoles de musique ont donné le ton, avec d'autres associations de danse. L'Association Musicale a pu exprimer tout son

talent sur le coin du parvis de l'Europe. Dans le Parc de la Maison des champs, c'est le CEEMA qui a mené un projet de mise en lumière tout l'après-midi et toute la soirée. Les Saint-Genois ont du talent, ils ont aimé pouvoir l'exprimer et nous avons tous contribué à ce que ce soit partagé avec tout le monde. »*

M. le MAIRE. - *« Sur le sujet de la procession, je ne l'ai pas faite alors je ne sais pas si je vais trouver grâce à vos yeux, mais j'avais d'autres sujets de préoccupation, notamment pour des raisons de sécurité. Si la procession n'est pas passée par l'avenue Clémenceau c'est parce que les organisateurs, la police municipale et les gendarmes ont pensé que le trajet était trop long par rapport aux horaires de messe, etc. Il y avait beaucoup de monde.*

Ce qui nous intéresse c'est ce que nous avons vu le dimanche soir, l'ensemble des Saint-Genois qui avaient plaisir à se rencontrer dans la rue, à échanger avec des enfants, des familles, avec des animations à tous les niveaux : un sculpteur de glace, le Père Noël, les associations qui proposaient des animations maquillage, etc. C'est ce qui fait la ville et le vivre-ensemble. Cela nous paraît être une bonne formule, raccrochée à la Fête des lumières qui est devenue emblématique pour la Ville de Lyon. Je trouve cela bien parce que c'est aussi une activité économique importante. Nous l'avons adaptée et nous faisons cela avec les associations en essayant d'avoir une synergie, des partenariats.

Les associations étaient plus nombreuses que l'année dernière, quasiment le double. Nous avons donc vu que c'était un succès. Nous poursuivrons dans cette voie-là. Si un jour, Monsieur CRUBELLIER, vous êtes à la direction de cette ville, ce que je ne souhaite pas parce que j'ai des divergences fondamentales avec vous sur le plan politique et l'appréhension des sujets sociétaux, vous ferez comme vous voudrez.

Cette année, j'ai trouvé les marrons chauds extraordinaires. Ils ont eu un succès fou. Je crois que nous étions heureux de nous retrouver, de déambuler et d'avoir quelques spectacles intéressants. Nous ferons encore mieux l'année prochaine. Je suis d'un optimisme à tout crin.

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**

-

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

9- FINANCES

Admission en non-valeur et créances éteintes 2019

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Après la prise en charge des titres de recettes émis par la Ville, le comptable public est chargé de mettre en œuvre leur recouvrement. Se trouvant parfois dans l'impossibilité de percevoir les sommes, en raison, soit de l'insolvabilité des débiteurs, soit de la caducité des créances, soit de la disparition des débiteurs, il nous transmet un état des restes dus accompagné d'une demande d'admission en non-valeur.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 206,30 € sur le budget principal Ville, ainsi que d'accepter l'extinction de certaines créances pour un montant total de 240,22 € sur le budget principal Ville.

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

10- FINANCES

Acomptes de subventions 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le budget 2020 doit être voté avant le 30 avril 2020 de façon à ce que la Ville respecte ses obligations réglementaires. Il sera voté en avril à Saint Genis Laval après les élections municipales par les élus du mandat 2020/2026. Le vote des subventions pourra, comme chaque année, être mis à l'ordre du jour de ce même conseil municipal.

Depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier.

Les acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2020 et seront obligatoirement repris au Budget Primitif 2020 au minimum pour ces montants. Ils correspondent soit à une demande formulée par les associations, soit à une évaluation au vu des charges récurrentes de ces associations et de la subvention accordée en 2019. Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder un acompte de subvention aux associations, organismes et bénéficiaires suivants : Accueil Enfance, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, Aide Alimentaire, Amicale Laïque Hand-ball, Amicale Laïque Judo, Association Musicale, B.A.L.E., Bourses Municipales des Jeunes, Centre Musical et Artistique, Centre Social et Culturel des Barolles, CLESG, Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais, OGEC, OSGL Football, OSGL Rugby, Pom'Cerises Multi Accueil, Pom'Cerises Jardin passerelle, Premiers Pas (halte-garderie Les Récollets et halte-garderie Roule Virou), S.A.G.A, Saint-Genis-Laval Boxe, Saint-Genis Oullins Sainte-Foy Féminin, Service de Maintien à Domicile, crèche collective Sucre d'Orge, Tennis de Table.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

-

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

11- FINANCES

Crédits anticipés d'investissement 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2020, l'exécutif doit expressément prévoir des crédits pour les dépenses d'investissement. Aussi il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence, mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le premier janvier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement pour des montants totaux de 630 300 € pour le budget principal pour l'exercice 2020 ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents d'urbanisme qui pourraient en découler.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

12- FINANCES

Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Les crédits affectés au budget primitif doivent parfois être ajustés pour prendre en compte les informations et les événements qui surviennent en cours d'année. Cette décision modificative porte sur un ajustement en fonctionnement et en investissement de 151 469 € sur le budget principal.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 équilibrée en dépenses et en recettes.

M. le MAIRE.- « *Merci. Y a-t-il des questions ?* »

Cette délibération me permet de souligner la justesse de nos prévisions budgétaires puisque la DM1 était aussi de faible ampleur, 60 000 €. Nous sommes là sur un montant de 84 000 €. Il s'agit de pouillèmes par rapport au budget voté. La précision des recettes et des dépenses est la plus juste possible. Nous essayons d'être le plus transparent possible.

C'est aussi la raison pour laquelle nous votons le budget en mars ou en avril à cause des élections. C'est le respect des traditions. Certains en sont soucieux. Ce sera voté après les élections par la nouvelle équipe. On s'aperçoit que l'on est dans nos prévisions. En votant au mois de mars, cela évite d'être dans le flou puisque nous avons des précisions de l'Etat quant aux subventions. Cela permet la transparence et la sincérité du budget.

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

-

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

13- PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion au service de médecine préventive du cdg 69

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La ville adhère au service de médecine professionnelle du centre de gestion depuis 2012. Elle bénéficie de la présence d'un médecin de prévention deux fois par mois qui réalise les visites de recrutement, de reprise et accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de sa politique de santé.

La convention arrivant à échéance, le centre de gestion propose une nouvelle convention de trois ans. Certaines modalités évoluent comme la périodicité des visites de médecine du travail, le coût de l'adhésion dorénavant basée sur le nombre d'agents et non un pourcentage de la masse salariale.

Il est donc demandé au conseil municipal de poursuivre l'adhésion, d'approuver la convention portant sur la médecine préventive du centre de gestion à compter du 1er janvier 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

14- PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La ville adhère au service de médecine statutaire et de contrôle du centre de gestion depuis 2017.

Le centre de gestion fait évoluer ses conditions d'adhésion : évolution tarifaire (0,03% de la masse salariale), mais étant également les missions les médecins de ce service.

Il est donc demandé au conseil municipal de poursuivre l'adhésion, d'approuver la convention portant sur la médecine statutaire et de contrôle et d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référant.

M. le MAIRE.- « *Merci. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2**

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

15- PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale et de maintien de salaire

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Les contrats de protection sociale pour les risques « santé » et « prévoyance » avec le MNT et conclu par l'intermédiaire du centre de gestion arrivant à échéance le 31/12/2019, il a été donné mandat au CDG pour procéder à une nouvelle mise en concurrence.

À l'issue de la consultation, la MNT propose la meilleure offre pour les deux risques. Globalement, l'offre est améliorée concernant la couverture santé (les agents pourront panacher les garanties en fonction de leur composition familiale) ; de même le contrat de prévoyance prévoit une meilleure indemnisation pour un coût quasi identique (la cotisation diminue de 0,01point).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adhérer ou convention de participation pour le risque santé et pour le risque prévoyance et autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

16- PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement de vacataires dans le cadre de la réalisation d'activités dites accessoires par des fonctionnaires

Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON

Pour pallier l'absence momentanée de personnel ou l'accroissement exceptionnel d'activité, la collectivité peut avoir recours au service de «remplaçants» du centre de gestion, ou à recruter sur des contrats à durée déterminée, voire recourir à des saisonniers et/ou des vacataires.

Le recours un fonctionnaire exerçant des vacations horaires pour notre collectivité apparaît parfois la solution adaptée pour répondre à des besoins en conseil et expertise. Il est donc proposé de créer une grille de rémunération de ses vacations horaires. Le taux horaire de vacations est fonction de la catégorie de l'indice brut détenu par le fonctionnaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le principe du recours à des agents vacataires selon les conditions réglementaires et fixer le principe de rémunération de la vacation selon le grade et l'indice brut de l'agent.

Y. CRUBELLIER.- « J'étais intervenu en commission pour demander s'il était possible d'ouvrir ce dispositif à la fonction publique. On m'a répondu que cela n'était apparemment pas impossible. J'ai ensuite eu les éléments : suivant la spécificité, avec les logiciels de la paye, il était préférable recourir à une personne qui avait l'habitude.

Je m'interroge toutefois. Imaginons qu'une personne a travaillé dans différents services de la fonction publique pendant cinq à six ans, dans différents services, par exemple, qui a arrêté et qu'elle veuille revenir travailler, elle ne fait plus partie de la fonction publique. Il est dommage de se fermer, d'après ce que j'ai pu comprendre... »

M. le MAIRE.- « Non, dans ce cas, on fera un contrat puisque la personne ne sera pas titulaire de la fonction publique. »

Y. CRUBELLIER.- *L'idée était d'ouvrir la décision et d'éviter de rester fermé si toutefois cela était possible. C'était ma question. Apparemment, cela n'est pas impossible techniquement. »*

M. le MAIRE.- « C'est possible pour des contrats, mais nous avons du mal à trouver des personnes qui remplacent au pied levé. Il n'y a pas tant de personnes qui sont sur le marché du travail et qui postulent. Par ailleurs, on sait que dans la fonction publique, un fonctionnaire est propriétaire de son poste et pas de son grade. En l'occurrence, il s'agit d'aides occasionnelles pour des métiers pour lesquels nous n'avons pas trouvé de personnes formées pour répondre à des remplacements de courte durée. Nous établissons un contrat si la personne est « dans les clous » professionnellement. On ne peut pas faire un contrat à un titulaire puisqu'il en a déjà un.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

17- PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi il est proposé une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les recrutements et les futurs avancements de grade.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications au tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

M. le MAIRE.- « L'ordre du jour étant épuisé, nous passons aux questions orales. »

QUESTIONS ORALES :

M. le MAIRE.- « Nous allons commencer par la question de M. BARD. »

M. Bard - « Mr le Maire,

Lors du conseil municipal du 20 Mars 2018, suite une intervention de notre groupe au sujet des ralentisseurs, vous nous aviez répondu : allez-y, je vous attends sur ce sujet !..... et bien tout vient à point qui sait attendre !

Dans la plupart des cas, un automobiliste lambda ne se déplace pas par plaisir ou pour passer le temps. Il fait un trajet d'un point A à un point B, et dans l'absolu, ce trajet doit être le plus court possible et le

moins chronophage, de manière à moins occuper l'espace routier, et surtout à consommer moins d'énergie.

On peut s'autoriser une comparaison entre le flux automobile et la circulation sanguine, et la bonne circulation n'est pas une question de vitesse, mais de FLUIDITE. Tous ce qui contrarie la fluidité (feux tricolores, ralentisseurs, chicanes ou rétrécissements inopportuns) provoque des effets « thrombose » qui en plus du stress et de l'énervement provoqué chez les conducteurs, génère de facto des comportements inappropriés, du temps gaspillé, et in fine, de la pollution automobile supplémentaire. Pour les ralentisseurs, il existe en plus un risque de désaccouplement des attelages remorques avec des accidents possibles pour les piétons à proximité. De même et plus généralement, conserver le caractère prioritaire des voies principales est un gage de fluidité et de sécurité routière.

A contrario, les ronds-points favorisent la fluidité du trafic et une conduite apaisée, à condition que des végétaux n'occulent pas la vision périphérique de cette intersection.... puisqu'un « cédez le passage » n'implique pas forcément un arrêt du véhicule. A St Genis -Laval certains ronds-points ne permettent pas une vision périphérique et une anticipation, du fait de plantations volumineuses et inappropriées à cet endroit (par exemple celui à l'intersection des avenues Charles de gaulle et Chanoine Cartelier).

Rappel succinct de la législation sur les ralentisseurs en matière de dimensions (Décret 94-447)

Dos d'âne : Longueur 4m (+/ 20cm) et hauteur 10cm (+/-1cm) – Pente maximum de 10% avec longueur de 1m à 1,4m

Trapèze : Longueur de 2,50m à 4m et hauteur 10cm (+/-1cm) - Pente maximum de 10% avec longueur de 1m à 1,4m – association d'un passage piéton autorisé

Ces dispositifs sont interdits :

En dehors d'une zone 30 km/h ; Sur les voies avec circulation > 3000 véhicules/jour ; Sur les routes en pente > 4% ; À moins de 40m d'un virage (rayon < 200m)

Ralentisseurs sans réglementation stricte, mais recommandations techniques du CERTU (Centre d'étude sur les réseaux, les transports et l'urbanisme)

Coussin Berlinois : économiques, efficaces, épargnant les 2 roues et pratiquement toujours conformes car préfabriqués : une longueur maxi de 4m, une largeur maxi de 1,90m et une hauteur maxi de 7cm

Plateau : hauteur maxi de 15cm avec pente de 5% à 10% - association d'un passage piéton possible

Il est à noter qu'au départ vous avez privilégié les plateaux, avec la liberté d'interprétation des textes, mais avec un coût très élevé....

Concernant l'impact des ralentisseurs sur la pollution automobile :

Lors des freinages, la friction entre les plaquettes et les disques émet des particules fines nanométriques, issues de différents métaux : cuivre, manganèse, nickel, chrome, zinc, barium, cadmium.

Sachez que pour un véhicule de type Euro5, l'émission de particules fines est de 5mg/km pour l'échappement et 30 mg/km pour le freinage, soit 6 fois plus !....

La multiplication des ralentisseurs contrarie la fluidité générale de la circulation et génère en plus une pollution gravissime en particules fines, avec des effets sur la santé en matière d'altération d'ADN (cancers) et de pathologies cardiovasculaires et pulmonaires.

Certes, les ralentisseurs peuvent être utiles et nécessaires notamment sur des voies larges, droite et longues qui sont propices à une augmentation de la vitesse, et bien entendu à proximité de zones scolaires. Mais compte tenu de leur coût (entre 5000 et 20000 € selon la solution choisie), et de celui des panneaux obligatoires les accompagnants, il faut bien mesurer la pertinence et la nécessité absolue de tels aménagements avant toute décision. Pour l'anecdote, sachez que lors du dernier Tour de France cycliste, les médias ont évalué le nombre de ralentisseurs franchis quotidiennement entre 150 et 200 ! On est en Absurdie. Quand on pense qu'à l'époque des Romains, la préoccupation était d'aplanir les voies pour améliorer les déplacements ! quel retour en arrière.....

Nous allons maintenant prendre connaissance d'un tableau sur les ralentisseurs à problème dans notre commune. Vous pourrez constater que tout n'est pas conforme dans ce domaine.

L'actualité récente a cependant montré une réaction positive lors de la réfection de l'avenue Clemenceau cet été, en rendant conforme le ralentisseur plateau situé à la hauteur du n°126 (agence Helix). C'est une initiative sage car nous rappelons si besoin, que la responsabilité pénale et administrative du Maire peut être engagée en cas d'accident sur un ralentisseur non conforme.

Sur le tableau ci-dessous, il y a 3 types de situations :

Un ralentisseur utile mais non conforme ; Un ralentisseur inutile mais conforme ; Seize ralentisseurs inutiles et en plus, non conformes

Les motifs de non-conformité sont soit un problème de pente (longueur, pourcentage) ou un problème de hauteur du dispositif par rapport à la chaussée.

A l'avenir, pour éviter des approximations en matière de pentes, sachez qu'il existe des éléments de pente préfabriqués qui eux respectent automatiquement les normes.

<i>Ralentisseurs qui posent problème à St Genis-Laval</i>						
numéro	localisation	type	conformité		utilité	
			oui	non	oui	non
1	12 chemin de Laval	dos d'âne		x		x
2	25 chemin de Laval	dos d'âne		x		x
3	127 rue des sources	dos d'âne		x		x
4	33 rue des sources	dos d'âne		x		x
5	avenue du 8 Mai (face Maison Chapuis)	trapèze	x			x
6	7 chemin de la Tassine	dos d'âne		x		x
7	19 chemin de la Tassine	dos d'âne		x		x
8	7 allée Longchêne	dos d'âne		x		x
9	11 allée Longchêne	dos d'âne		x		x
10	17 allée Longchêne	dos d'âne		x		x
11	20-22 chemin de Beaunant	dos d'âne		x		x
12	10 rue Général Brosset	dos d'âne		x		x
13	26 rue Général Brosset	dos d'âne		x		x
14	11 rue du lac	dos d'âne		x		x
15	avenue bel air	dos d'âne		x		x
16	avenue des pépinières	4 coussins berlinois	x			x
17	35 chemin de la citadelle	plateau		x	x	
18	croisement rue des collonges/petite rue des collonges	dos d'âne		x		x

Commentaires

4	présence d'un autre ralentisseur à 30 m
5	présence d'un feu à 20m
6 & 7	voie étroite et < 300m ne permettant pas de prise de vitesse
8 à 10	voie étroite et < 300m ne permettant pas de prise de vitesse
12 & 13	voie < 300m ne permettant pas de prise de vitesse
16	4 coussins berlinois dans l'alignement de places de stationnement. C'est une blague ? non !
17	Les stigmates laissés par les véhicules sur les flancs du plateau sont la preuve s'il en était besoin de sa non-conformité
18	dans un tournant et avec une rue en pente > 4%

Les questions sont simples et demandent des réponses précises :

- Qui décide de la réalisation d'un ralentisseur dans notre commune ?
- Qui contrôle et valide les travaux ?
- Allez-vous remettre aux normes ces ralentisseurs identifiés ? Si oui, à quelle échéance ?
- Allez-vous supprimer les ralentisseurs inutiles pour les motifs indiqués dans le tableau ?
- Pour l'ajout de nouveaux ralentisseurs, allez-vous faire réaliser une étude sérieuse d'accidentologie sur la zone avant toute décision, et qui soit consultable ? »

M. le MAIRE.- « Chers collègues, je voudrais vous rassurer, les chars à bras et chars à chevaux ont disparu de la commune de Saint-Genis-Laval. Nous avons maintenant des chevaux-vapeur même s'ils deviennent plus tard des chevaux plus écologiques.

Monsieur BARD, je n'ai pas tenu les propos que vous me prêtez lors du conseil municipal du 28 mars 2018 à l'occasion de l'examen de la délibération n°5. Je vous invite à relire le procès-verbal que chacun peut consulter et d'arrêter de travestir ainsi la réalité. Cela finit par être déplaisant. Ce n'est pas la première fois, au sein de ce conseil, que vous citez une phrase qui n'existait pas. Ce n'est pas parce que vous dites une contre-vérité que cela deviendra une vérité, même si vous la répétez plusieurs fois.

Pour le coup, je vous cite dans le texte : « Tout ce qui contredit la fluidité, feux tricolores, ralentisseurs, chicanes ou rétrécissements inopportuns, provoque des effets de thrombose. » C'est tout simplement navrant de lire cela. Juste une précision, les feux tricolores ne sont pas là pour contredire la fluidité, mais pour permettre la circulation collective et la traversée des piétons, ne l'oublions pas. Je crois que, dans cette affaire, c'est plutôt le civisme qui est à rechercher, mais ce n'est pas forcément un comportement habituel.

Pour ce qui est de votre jugement d'expert sur leur utilité il vous appartient, il faudra accepter que votre subjectivité ne soit pas une norme. Je note par ailleurs, qu'aucun n'est utile à vos yeux.

Concernant votre liste des ralentisseurs qui ne seraient pas aux normes, nous ferons suivre à la Métropole qui a la compétence pour la réalisation de ces ouvrages situés sur les voiries métropolitaines.

Vous avez fait référence à ma responsabilité. Oui, Monsieur BARD, je l'assume, depuis un certain nombre d'années, avec parfois des difficultés, parfois des angoisses, parfois des nuits blanches. J'assume ma responsabilité, j'ai aussi assumé la responsabilité de la sécurité dans toutes les manifestations que nous faisons, y compris pour la procession puisqu'il y avait un problème de sécurité. Je prends toujours mes décisions en fonction de la responsabilité qui m'incombe en tant que maire.

Enfin, pour ce qui est de votre question sur les raisons conduisant à réaliser des ralentisseurs, je vous renvoie à ma réponse lors du conseil municipal du 28 mars 2018 précitée. Vous prendrez la bonne phrase cette fois. Ce que nous recherchons c'est la fluidité de la circulation, mais certainement pas au détriment de la sécurité. Allez parler aux familles d'accidentés de la route, heureusement fort peu nombreuses à Saint-Genis-Laval parce que nos routes sont sûres et sont de mieux en mieux aménagées.

Si vous nous faites enlever quelques ralentisseurs, je ne manquerai pas d'expliquer à l'ensemble des riverains qui m'écrivent régulièrement pour avoir des dispositifs de ralentissement de la circulation que c'est de votre initiative parce que je reçois aujourd'hui beaucoup de demandes de ralentisseurs ou de dispositifs particuliers compte tenu de l'incivisme généralisé, notamment rue des Sources pour celui contre lequel vous protestez alors que certains m'en demandent encore par rapport à des comportements anormaux..

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui. S'il vous plaît, ne transformez pas mes propos, c'est intolérable. »

T. MONNET.- « Faut-il boucler le périphérique de Lyon pour 3 à 10 Md€, dans un contexte marqué par un recul de la voiture en ville et la crise climatique ? » s'interroge Lyon Capital.

« L'autoroute urbaine de l'Anneau des Sciences (ou TOP, tronçon ouest périphérique) sera incontestablement l'un des points de débat des campagnes municipales et métropolitaines en 2020. Ce serpent de mer évoqué à partir des années 70, étudié dans les années 90, avant d'être tué dans l'œuf par Raymond BARRE avait été ranimé par Gérard COLLOMB dans les années 2000. L'ancien président de la Métropole n'est jamais parvenu à passer l'étape d'après, faisant essentiellement voter des études, tout comme son successeur David KIMELFELD.

Il y a ceux qui sont intimement convaincus qu'il faut le construire, comme Gérard COLLOMB ou qui ont trop vite dit oui pour ne plus pouvoir dire non, comme Roland CRIMIER, ceux qui font de son abandon une condition sine qua non à toute alliance politique ou négociation de second tour, à l'image d'Europe Écologie Les Verts, ceux à droite qui ne veulent pas trop prononcer son nom pour ne pas se fâcher avec des électeurs potentiellement sur son tracé ou qui sont pour, mais pas chez eux, et puis David KIMELFELD qui déclare dans Rue89Lyon : « C'est un projet d'une autre époque, totalement dépassé, qui a été lancé en 1989 quand notre rapport à la voiture et aux transports en commun était radicalement différent. (...) L'Anneau des sciences ne répond plus aux attentes et aux besoins. Il y répondra encore moins dans 15 ans. »

En l'état actuel, l'Anneau des Sciences est censé boucler le périphérique de Lyon autour de 2030 grâce à 14 kilomètres d'autoroute à l'ouest, en partie enterrés dans deux tubes. En moyenne 60 000 véhicules par jour doivent l'emprunter. Sept échangeurs autoroutiers, surnommés "portes", permettraient d'entrer sur la structure. "Loi Mont-Blanc" oblige, il ne peut y avoir d'embouteillages à l'intérieur des tubes, la régulation se fera donc aux entrées sur les échangeurs à l'extérieur. Ce sont donc ces zones qui accueilleront les bouchons, ainsi que les rues adjacentes.

À Saint-Genis-Laval, l'une de ses "portes" arriverait à proximité d'une maternité et de l'écoquartier du vallon des Hôpitaux. "Des habitations, centrées sur les espaces naturels, seront bâties tout autour", précise la communication officielle qui oublie la possible arrivée d'une autoroute à côté.

Lyon Capital signale encore que plusieurs lobbys se sont mis en marche pour défendre l'Anneau, à l'image de celui du béton et de la construction routière qui y voit l'un des derniers grands projets autoroutiers possibles sur l'agglomération avant que cela ne devienne socialement inacceptable (si ce n'est pas déjà le cas). Il y a aussi celui de l'hydrogène qui présente aux élus un futur avec des voitures propres, omettant qu'aujourd'hui 48 % des particules fines rejetées proviennent du freinage, des pneus et de l'usure de la route. Cela n'aura échappé à personne que si le métro de Lyon est électrique, ses tunnels affichent de fortes concentrations en particules fines. Les marches pour le climat réunissant jusqu'à 15 000 personnes à Lyon ont clairement affiché leur refus du projet jugé "climaticide", quelques "vous serez morts quand l'Anneau des Sciences sera terminé, pas nous" ont fusé lors des mobilisations de la jeunesse pour le climat.

Le temps passe, la question du financement estimé entre 3 et 10 Md€ n'a toujours pas été abordée et une ouverture en 2030 s'éloigne de plus en plus. « S'ils continuent le projet, on va se retrouver avec des ZAD sur chaque zone d'échangeurs, il y aura des recours devant les tribunaux, on voit apparaître des notions de crime contre le climat. Le temps va continuer de tourner, la voiture reculera encore, et ce qui n'est déjà pas pertinent aujourd'hui le sera encore moins demain », philosophe une source technique à la Métropole de Lyon, « on ferait mieux de préparer l'après dès maintenant et ne pas se laisser piéger comme l'A45. Certains ont défendu ce projet d'autoroute entre Lyon et Saint-Étienne jusqu'au bout et maintenant qu'il est abandonné, ça patine pour la suite, car personne ne s'était penché sérieusement dessus avant le couperet du gouvernement. »

Avec ces 3 à 10 Md€, on pourrait développer les transports en commun en périphérie et pour limiter l'utilisation de la voiture, leur gratuité doit être décidée par et sur la Métropole. Les communes qui en font partie doivent également agir dans ce sens.

Aujourd'hui sur Saint-Genis-Laval, l'arrivée du métro est largement relayée par la communication municipale et très largement attendue des Saint-Genois au premier chef, mais pas que. Aujourd'hui le projet de l'écoquartier du vallon des Hôpitaux se met en place et avec lui tout son lot d'interrogations concernant les axes de circulation, quels que soient les modes, concernant le stationnement des véhicules qui viendront récupérer le métro, qui se rendront aux hôpitaux, qui stationneront dans les rues adjacentes, concernant les liaisons Saint-Genis-centre, Saint-Genis-quartiers avec le métro.

Aujourd'hui on parle assez peu de l'arrivée de l'Anneau des sciences, seuls les politiques, les associations abordent le sujet. Aux déclarations enthousiastes de Roland CRIMIER dans la presse concernant les bienfaits de ce projet, l'association l'Ecoclicot communique un droit de réponse concernant l'Anneau des sciences repeint en vert par notre maire. Les arguments en défaveur de ce dernier sont nombreux, et nous vous invitons à les consulter.

Alors, après cette longue présentation contextuelle, quels seront les arguments avancés par les uns et les autres dans leurs programmes municipaux ou métropolitains pour se positionner vis-à-vis de l'Anneau des sciences ? Notre liste de gauche et citoyenne portera l'abandon de ce projet et le développement des transports en commun avec la gratuité de ceux-ci, comme l'on fait de nombreuses collectivités, avec pour résultats le doublement de leur fréquentation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc une diminution importante de l'utilisation des voitures.

Pour la liste que vous conduisez Monsieur CRIMIER, maintiendrez-vous votre position « seul contre le monde entier » ? Les arguments des uns et des autres semblent ne pas vous avoir affectés. L'engagement de 3 Md€ d'argent public, et certainement plus d'ici là, pour un projet aussi controversé, vous semble-t-il encore viable ?

M. le MAIRE.- « Merci Monsieur MONNET. Quelle vision catastrophique du métro à Saint-Genis-Laval. Ce n'est pas grave, on y est arrivé à Oullins, on y arrivera à Saint-Genis-Laval !

Sachez, Monsieur MONNET, que je ne me sens l'obligé de personne. Je suis un homme libre et responsable, notamment en tant que maire devant les concitoyens, et devant les générations

futures. Je me forge mes opinions après réflexion et quand il m'arrive de changer d'avis, je l'assume pleinement.

Vous citez l'A45 et ses défenseurs. Pour ma part, j'ai toujours été contre, car cela consiste en une nouvelle pénétrante dans l'agglomération, ce qui est contraire à ce que nous essayons de faire, à savoir écarter les flux de transits, fluidifier les flux locaux et diminuer la part de voitures. C'est précisément ce que l'Anneau des sciences doit permettre.

Pour l'instant, on entend beaucoup les opposants à ce projet. Ils doivent être entendus, mais comme doivent l'être les autres aussi.

Lors du débat public qui est porté sur le principe de l'Anneau des sciences, les avis étaient majoritairement pour. L'enquête publique qui devrait intervenir en 2012-2022, plutôt 2022, portera sur ces modalités et permettra de la même façon au plus grand nombre, de s'exprimer. Si certains responsables politiques aujourd'hui renient leurs engagements par tactique ou revirements récents, ou pensent que ce projet est nécessaire, mais qu'il est urgent d'attendre, libre à eux !

Si d'autres parlent encore d'une ZAD comme je l'ai vu sur quelques tweets avant même que l'enquête publique n'ait eu lieu, en totale contradiction avec la participation citoyenne dont ils sont par ailleurs des promoteurs zélés voire des chantres, libres à eux également, mais ce n'est pas ma conception de la démocratie.

Je respecte toutes les positions, mais arrêtons de caricaturer le débat. Être contre est respectable, mais dire que c'est l'autoroute des années 70 voire 80 c'est travestir la réalité du projet et jouer sur les peurs quand ce projet évolue à la fois dans sa géométrie et dans des mobilités. Dépeindre ses promoteurs comme des personnes dépassées qui ne font rien en matière de développement durable et ne comprennent rien aux enjeux actuels, c'est malhonnête. C'est malhonnête parce que nous avons aussi des enfants et des petits-enfants pour lesquels je travaille journalièrement au niveau de la Métropole. On a parlé du Plan Climat tout à l'heure, du Schéma directeur des énergies, qui assurent des cohérences sur l'ensemble des projets que nous menons dans cette ville et à la Métropole.

En ce qui nous concerne, cela fait des années que nous agissons et que j'agis concrètement, gymnase HQE, le plus faible consommateur d'énergie de nos équipements, -13 % des consommations énergétiques municipales, première borne de recharge électrique sur la métropole, les trois suivantes étant en cours d'installation, 20 km de pistes et de voies cyclables alors qu'il n'y en avait pas quand nous sommes arrivés. Certes tout n'est pas parfait, il y a encore à faire, des continuités à assurer, mais néanmoins les liaisons vers les principales villes sont largement faites et sécurisées. Je le redis, les 100 hectares qui étaient urbanisables à terme, sont reclassées en zones vertes et naturelles au PLU, resteront des zones contre le réchauffement climatique. C'est aussi une position politique forte, sans parler de ma mobilisation sans faille pour obtenir l'extension du métro aux Hôpitaux sud et au-delà puisque j'œuvre aussi, les études pour sa poursuite vers l'A450, qui viennent d'être lancées. A court ou moyen terme, le métro sera prolongé jusqu'à l'A450, ce qui permettra de capter en amont, avec un nouveau parc relais, les utilisateurs qui viennent de l'ouest.

Dans le cadre de ma délégation de vice-président de la Métropole en charge de la transition énergétique, qui balaie un certain nombre de sujets que j'ai pu exposer tout à l'heure. Je ne vais pas prendre du temps pour les répéter, mais je rappelle que nous agissons sur de nombreux sujets dans une cohérence d'ensemble des actions et dans une transversalité interne à la Métropole -puisque'étant dans l'exécutif de la Métropole, moi je sais de quoi je parle- et avec tous les acteurs de l'énergie et les associations intéressées par ce secteur.

Ne rien faire, c'est laisser des milliers d'usagers et des salariés en difficulté pour leur déplacement quotidien tels que constatés aujourd'hui. 40 000 à 50 000 véhicules/jour circulent à Francheville. Les déplacements sont bien là. Le Grand soir écologique n'est pas la disparition du jour au lendemain de ces véhicules. Je rappelle comme je l'ai dit, que nous sommes en transition écologique et que nous devons aller dans cette direction. Je ferai tout pour que cela se fasse.

Tous les jours ces salariés ou ces entreprises sont englués dans des bouchons. Tous ne peuvent se reporter sur les transports en commun ni sur les autres modes doux, la marche à pied ou le vélo. Tous les jours, cela a des conséquences pour la santé, la sécurité, l'attractivité, l'activité économique.

Déplacer l'A6 A7 pour en faire un boulevard urbain apaisé est une très bonne idée parce qu'il y a l'Anneau des sciences, mais aussi le contournement est de Lyon par l'A432, le déclassement de l'A6 et l'A7 pour lesquelles nous allons réduire le nombre de voies de circulation. Contrairement à ce qui est dit, on ne crée pas des voies supplémentaires puisque l'on réduit parallèlement un certain nombre de voies de surface.

Nous devons canaliser ce trafic sur l'Anneau des sciences pour les flux internes à l'agglomération -la Métropole respire économiquement, fonctionne aussi économiquement- sur des voies de contournement pour des flux de transit nord sud qui ne font que traverser l'agglomération tout en basculant tout ce qui est possible sur les transports en commun.

Dire qu'il faut tout miser sur les transports en commun, c'est oublier que cela n'apportera pas de réponse aux manques de liaisons périphériques acquis. Aujourd'hui, il s'agit de 3,2 à 3,5 Md€ et pas de 3 à 10. J'ai lu toutes les déclarations électorales dire que l'on en est à plus de 10 Md€ de lignes de métro qui vont révolutionner tous les problèmes, sachant qu'il faut quand même dix ans pour en construire une. Quand les lignes de métro seront construites, les besoins de mobilité n'auront pas disparu. Cela n'apportera pas de réponse au manque de liaison périphérique, ce que pourra assurer en partie l'Anneau des sciences. Je pense que l'Anneau des sciences est un élément de transition durable. Cet Anneau pourra ensuite être utilisé pour les transports en commun, comme c'est le cas à Londres par exemple.

C'est oublier qu'il faut dix ans pour réaliser une ligne de métro, je l'ai dit. C'est oublier que tous les besoins de transport en commun ne peuvent être satisfaits en métro ou en bus. On ne pourra pas mettre une station de métro ou un arrêt de bus devant chaque usager ou chaque habitation de chaque salarié, de chaque entreprise. De même, les transports de marchandises ne pourront pas intégralement se faire en métro, bus ou vélo.

C'est oublier enfin que réaliser l'Anneau des sciences, ce n'est pas aller contre les transports en commun, mais c'est bien au contraire leur permettre d'être plus efficace et d'assurer cette complémentarité des déplacements tout mode dont a besoin cette agglomération.

L'Anneau des sciences est une nécessité pour circuler et moins polluer.

L'Anneau des sciences c'est moins de trafic en surface donc plus de places pour les bus et vélos. De quoi souffre-t-on aujourd'hui ? Des encombrements, des voiries saturées, Tassin, Francheville, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, encombrées de véhicules de tout genre, transports en commun, véhicules utilitaires, voitures particulières, qui empêchent de faire des aménagements efficaces pour les transports en commun et d'avoir des vitesses commerciales suffisantes, notamment avec les ralentisseurs qui sont un obstacle. C'est le seul point sur lequel je serai d'accord avec vous. Le problème aujourd'hui est de trouver la place en surface pour pouvoir développer les modes de transport en commun et de déplacement.

L'Anneau des sciences c'est une possibilité de voies réservées aux bus et à l'auto partage et surtout une desserte circulaire pour les transports en commun avec des connexions de transports en commun pour avoir un schéma global pertinent.

C'est une nécessité pour l'activité économique du transport des marchandises, mais avec un parc de véhicules largement renouvelé dans 10 à 15 ans avec des technologies propres, électrique, hydrogène. Tout n'est pas forcément propre, il y a toujours un bilan carbone, mais c'est nettement moins difficile. On va dans le sens du progrès et des émissions en moins.

On peut citer la réduction des voies sur l'A6 et ceux que l'on appelle les défenseurs de la voiture. La Métropole de Lyon réduit les voies sur A6 A7, qui a supprimé les trémies de la rue Garibaldi, les voitures du port du Rhône. La Métropole de Lyon n'est pas pro-voitures ! Elle a fait également les rives de Saône. A-t-elle mis plus de voitures sur le cours Lafayette ? Elle a fait des voies pour les transports en commun, avec les difficultés que cela pose parfois pour ceux qui peuvent y circuler. Il faut avoir un peu de mesure et de rigueur dans la caricature des positions des uns et des autres. Il faut prendre en compte l'ensemble des défis qui sont devant nous. Je le fais régulièrement.

Il faudra transformer l'A6 A7 en boulevard urbain. Pour cela, nous avons besoin de l'Anneau des sciences. Pour mieux relier les zones périphériques entre elles, nous en avons besoin. Il suffit de voir les mouvements pendulaires de l'ouest lyonnais vers l'est lyonnais pour aller travailler. Quand il y aura une ligne de métro le long de l'A45, on aura fait tout le reste, mais ce sera dans un demi-siècle. Il faut prévoir un système de transport multimodal efficace, nous avons besoin de l'Anneau des sciences.

Certains agitent des peurs. Il faut se projeter dans dix ou quinze ans. Déjà, on dit que l'échangeur de l'hôpital est dans les espaces classés. C'est faux. Les études en cours ont montré qu'il serait décalé vers une zone plus propice à des échanges entre les parkings relais qui se trouveront à chacune des portes.

Nous sommes en 2019, les mobilités évoluent techniquement rapidement. C'est une voirie qui doit être pensée en anticipant les nouvelles mobilités, dans un mix de modes de

transports articulés offrant un réseau de déplacement à l'échelle de notre grand bassin de vie et d'emploi, plus efficace.

Il y aura des enquêtes publiques, sur l'air, sur l'eau, etc. Chacun aura la possibilité de s'exprimer. C'est un peu à contre-courant de certains qui prônent la participation citoyenne avec laquelle je suis d'accord et que nous faisons régulièrement à Saint-Genis-Laval, pour chacun de nos projets, mais si l'on prône cette participation, il faut accepter d'avoir des avis contradictoires. J'espère que ce débat aura lieu, notamment avec l'enquête publique. Si les rapports du commissaire enquêteur décident du contraire, il faudra se plier à cette décision. J'ai même lu que les enquêtes publiques ne servaient à rien, qu'elles intervenaient trop tard, d'après des associations. C'est un déni du fonctionnement de nos institutions. Pour la ligne B du métro, le commissaire enquêteur a bien dit qu'il fallait la prolonger.

Laissons faire les débats contradictoires si nécessaires, laissons la population et les acteurs de cette agglomération, s'exprimer, qu'ils soient associatifs, économiques, citoyens ou simple usagers de la route ou ayant besoin de mobilités. Nous en tirerons ensemble, en 2022, les conclusions sur ce que nous devons faire et ne pas faire.»

T. MONNET.- « *Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez pu dire. De nombreuses réponses que vous avez apportées n'ont aucun lien avec ma question. Vous avez de nouveau mis en valeur tout ce que vous aviez fait... Vous me dites que j'ai une conception du métro tout à fait particulière. »*

M. le MAIRE.- « *Je n'ai pas dit cela ! »*

T. MONNET.- « *Relisez-vous. Qu'est-ce qui vous permet de dire que j'ai une approche du métro complètement faussée ? Vous l'avez dit, je suis désolé. »*

M. le MAIRE.- « *Je me suis peut-être trompé. Si je me suis trompé de mot, je vous fais mes excuses. »*

T. MONNET.- « *Merci. »*

M. le MAIRE.- « *Merci pour ce débat et pour les éléments qui nous permettent d'avancer. »*

La séance est levée à 22h35.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 19/02/2020
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER